

Direction excellence notariale

Rapport annuel
2015-2016



Notre

COULEUR DE LA
JUSTICE



Table des matières

Lettres de présentation.....	5	Direction service aux clientèles et communications	44
Faits saillants 2015-2016.....	6	Direction des technologies de l'information.....	46
Portrait de la profession	7	Bureau de projet.....	46
Plan stratégique 2015-2020	9	Direction des ressources humaines.....	47
Rapport du président	10	Direction finances et administration	47
Rapport du directeur général	11	Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers	50
Le conseil d'administration du 49 ^e triennat	12	États financiers	
Le comité exécutif	15	Résultats	52
Le personnel de la Chambre au 31 mars 2016	17	Bilan	53
Statut professionnel et admissions au notariat.....	20	Évolution des soldes de fonds	54
Direction du Secrétariat	24	Flux de trésorerie	55
Direction soutien et qualité de la profession	25	Notes afférentes aux états financiers	57
Bureau du Syndic	34	Renseignements complémentaires	68
Direction des services juridiques	36		



Accord de coopération entre les notaires de France et du Québec

Le 3 février 2016, le Conseil supérieur du notariat et la Chambre des notaires du Québec ont signé un accord de coopération entre les notaires de France et du Québec. Cet accord vise à permettre aux notaires québécois de recevoir, dans le cadre d'un acte reçu par un notaire français, toute procuration authentique pour les Français vivant au Québec.

Lettres de présentation



Montréal, novembre 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois constituant les
ordres professionnels
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

M^e Gérard Guay, notaire
Président



Montréal, novembre 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

M^e Gérard Guay, notaire
Président



Québec, novembre 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée
*Ministre de la Justice et ministre responsable
de l'application des lois constituant les
ordres professionnels*

Faits saillants 2015-2016

Soutien à la profession

1 742

Appels traités par le Centre d'expertise en droit notarial (CEN)

568 000 \$

Aide financière dans le cadre du programme Notariat 2025

2 584

Recherches réalisées par la Bibliothèque notariale

1 808

Notaires formés sur les procédures non contentieuses

3 761

Notaires formés sur le nouveau Code de procédure civile

Gouvernance

Formation avancée en gouvernance offerte aux membres du conseil d'administration

Création du Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale (CCEPN)

Mise à jour de la politique de gestion intégrée des risques

Refonte informatique du Tableau de l'Ordre

Relève



45

Candidats assermentés



5

Prix d'excellence en droit notarial



19

Subventions dans le cadre du programme de subventions à la recherche universitaire



98 %

Taux de satisfaction des 200 notaires ayant suivi la 1^{ère} édition du programme sur la Gestion et développement d'études notariales

Services au public



151 308

Inscriptions au Registre des consentements aux dons d'organes



61 595

Recherches au Registre des dispositions testamentaires



10 229

Appels au syndic traités en première ligne pour fournir de l'information préventive au public et aux notaires

Accès à la justice



Lancement du PROTECT-O-MAÎTRE^{MC}



Mise en ligne du site Internet lacropriete.info avec la collaboration de 10 autres ordres professionnels



43 208 appels au 1-800-NOTAIRE



4 386 questions traitées en ligne

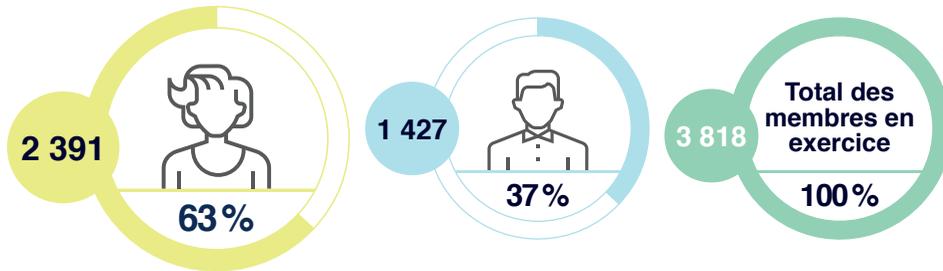


11 892 référencement de notaires en pratique privée



Participation à la 1^{ère} édition du Mois de la justice pilotée par Juripop

Portrait de la profession

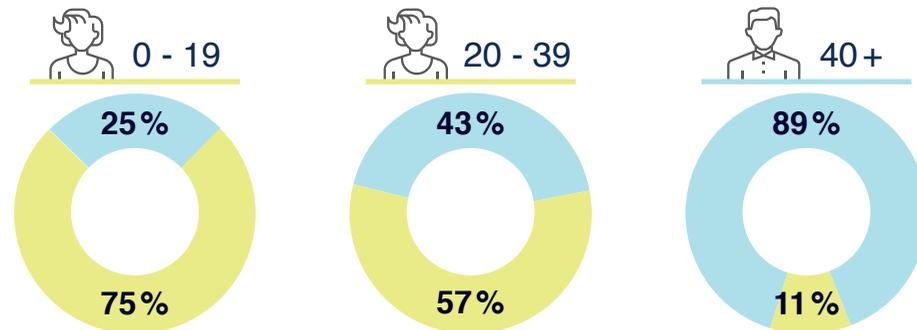


Moyenne d'âge des femmes **42 ans**

Moyenne d'âge des hommes **52 ans**

Une relève davantage féminine

Nombre d'années d'exercice



Type de pratique

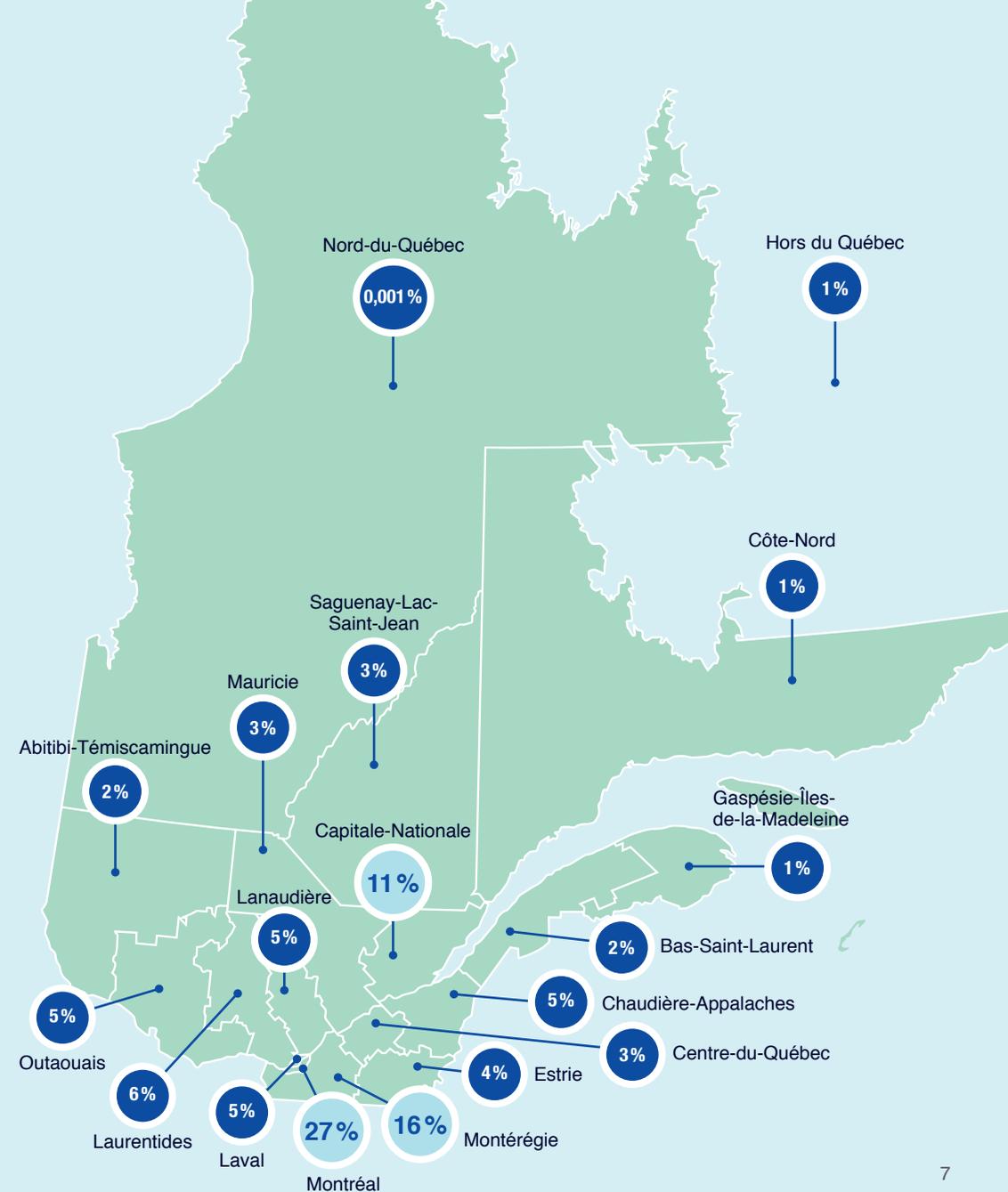
2 791

notaires œuvrant dans une étude

1 027

notaires œuvrant au sein de toute autre organisation

Répartition par région administrative



Mission : la Chambre protège le public...

1 en faisant la promotion de l'exercice du droit préventif

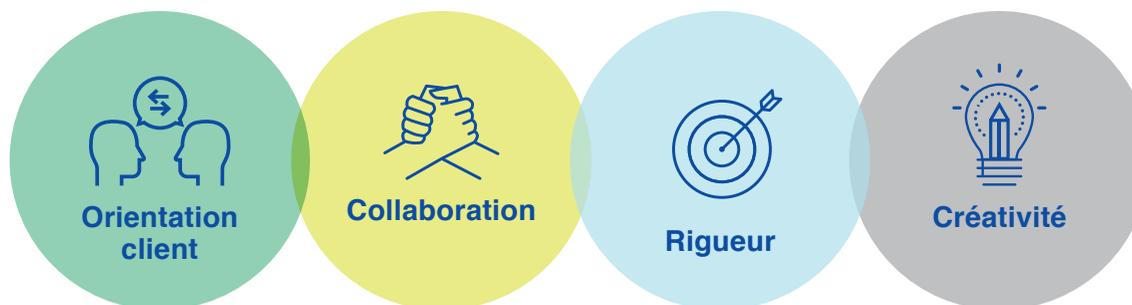
2 en soutenant une pratique notariale au service du public, innovante et en quête d'excellence

3 en favorisant l'accès à la justice pour tous

Vision

La Chambre des notaires protège le public en encourageant ses membres à développer une pratique de qualité, variée et innovante.

Valeurs corporatives



Plan stratégique 2015-2020

Axes d'intervention

Protection du public

- Identifier les zones fragiles de la profession
- Définir de nouvelles interventions en inspection professionnelle, principalement sur le devoir de conseil
- Mettre en place une approche client

Développement de la profession

- Améliorer les habiletés en gestion
- Soutenir grâce à de la formation continue
- Encourager l'excellence de la pratique en droit immobilier, droit de la personne et de la famille, droit des affaires et par la prévention et le règlement des différends

Rayonnement du notariat

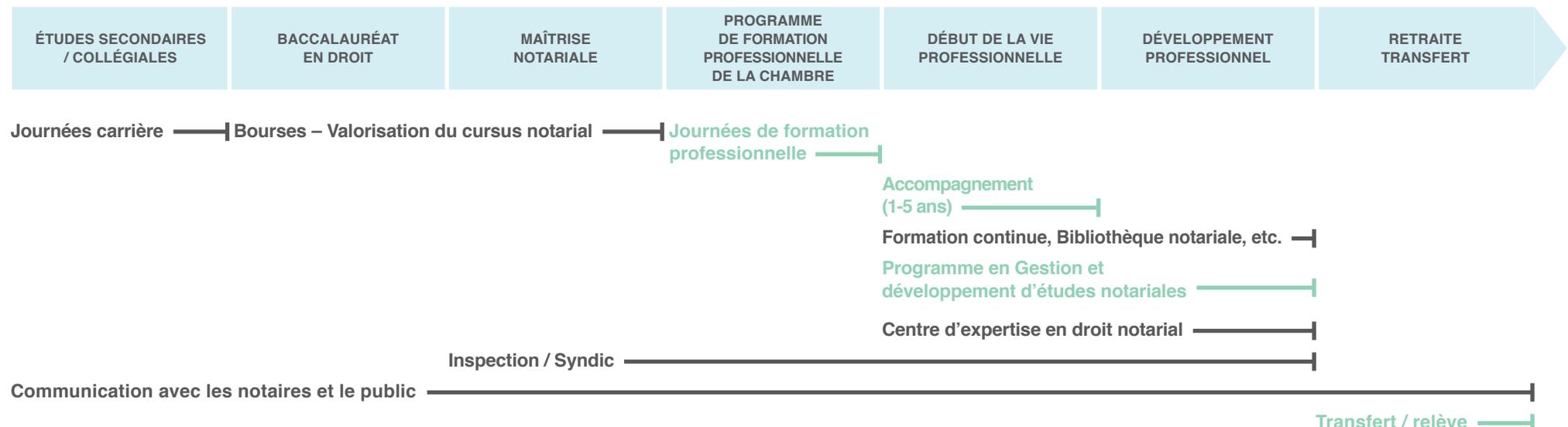
- Rayonner localement et internationalement
- Faire connaître l'expertise du notaire
- Demeurer chef de file dans l'accès à la justice préventive

La Chambre soutient les notaires au cours de leur carrière

Légende

Nouveau →

Existant ←





Rapport du président

Gérard Guay

M^e Gérard Guay, notaire
Président

Un virage stratégique fondamental

L'année 2015-2016 aura été déterminante pour la Chambre des notaires puisque nous avons entrepris un virage stratégique. Celui-ci s'est d'ailleurs précisé dans le Plan stratégique 2015-2020. Axée sur le développement de la profession, cette nouvelle vision est le fruit d'une collaboration fructueuse entre les membres du conseil d'administration et de la nouvelle direction générale.

Toute période marquée par des développements socio-économiques et technologiques importants est nécessairement porteuse d'opportunités, mais aussi de menaces latentes. Compte tenu de la vitesse à laquelle la société change, le statu quo n'est plus une position acceptable, tant pour la protection du public que pour la santé de la profession. Ce virage stratégique repose donc sur une modernisation significative de la profession. Un programme ambitieux, mais ô combien stimulant.

Urgence d'agir

Le plan stratégique a permis d'ouvrir la voie à de grands projets qui, à terme, redessineront la profession. Plusieurs initiatives ont déjà été mises en place pour favoriser l'émergence d'un environnement propice au changement et aux solutions novatrices. Mentionnons la tenue du congrès triennal de la Chambre sur l'accès à la justice, la réalisation d'une étude d'opportunités liées à la transformation numérique de la profession et le soutien apporté à sept projets novateurs dans le cadre du programme Notariat 2025, pour ne nommer que ceux-là.

En matière de gouvernance de la Chambre, le conseil d'administration a adopté la création d'un nouveau Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale afin de lui conférer, notamment, les pouvoirs édictés à l'article 12 de la Loi.

Il est aussi important que la Chambre fasse entendre sa voix dans le cadre de consultations gouvernementales, tant pour la protection du public que pour celle de la profession. La Chambre a transmis plusieurs commentaires aux instances gouvernementales à l'égard de divers projets législatifs et réglementaires. Des suivis ont été également effectués auprès du ministère de la Justice du Québec et de l'Office des professions.

Justice préventive

Ce virage stratégique vise également à permettre le développement d'une justice préventive au service des citoyens. Cet enjeu m'interpellant particulièrement, je suis d'autant plus fier de représenter la communauté notariale du Québec auprès du Comité national d'action à la justice présidé par l'honorable Thomas Albert Cromwell de la Cour suprême du Canada. Je salue également l'implication de la Chambre au sein du Forum québécois d'accès à la justice civile et familiale ainsi que son appui aux organismes du milieu, tels Éducaloi, la Clinique juridique Juripop et l'Institut Pacifique.

Tout au long de la dernière année, j'ai eu la chance de travailler avec des gens qui ont à cœur l'essor de l'Ordre et de ses membres. Je tiens ainsi à remercier les employés de la Chambre pour leur engagement quotidien envers le public et la profession. Je remercie également les membres du conseil d'administration et des différents comités pour leur implication.

Au nom des membres du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2015-2016, qui marque le début d'un nouveau cycle pour l'Ordre et pour la profession.

Une nouvelle énergie

On se souviendra sans doute de l'année 2015-2016 comme étant celle où s'est fait jour un virage stratégique de grande importance pour notre avenir. Au cœur même de cette action se trouve en effet déployé un regard neuf sur le développement de la profession et, ultimement, sur la mission première de l'Ordre : la protection du public. Les principales ressources de la Chambre ont donc été mobilisées afin de donner suite à ce plan stratégique. Pour l'heure, cela signifie plus particulièrement que nos efforts doivent concourir à la matérialisation du plan d'actions prioritaire annuel qui découle de ce virage et qui en constitue le premier volet. La dernière année marque donc en ce sens le point de départ d'un parcours qui sera jalonné de projets novateurs qui supporteront la mission de l'Ordre et l'excellence de la profession. L'avenir s'annonce prometteur.

Revenons un instant sur le plan stratégique lui-même. Ce plan est fondé sur trois piliers qui en constituent aussi les objectifs : protection du public, développement de la profession et rayonnement du notariat. C'est à partir de ces points d'encrage forts que sera lancé le nouveau cycle dans lequel la Chambre évoluera au cours des prochaines années.

Direction : excellence notariale

Les défis que nous entendons relever au cours des prochaines années ont nécessité un renforcement de l'équipe de direction. Ainsi, M^{mes} France Vézina et Marie Lefebvre, nouvelles venues dans l'équipe, occupent respectivement les postes de directrice générale adjointe – Soutien et qualité de la profession et de directrice – Service aux clientèles et communications. Leur rigueur et leur professionnalisme permettront d'insuffler une nouvelle énergie à ces deux directions majeures de la Chambre.

Forte d'un plan d'action annuel ambitieux, la Chambre s'est rapidement mise au travail. Plusieurs actions en lien direct avec les trois piliers du plan stratégique ont ainsi été entreprises durant la dernière année. En voici quelques-unes :

- La formation de l'ensemble des membres à la suite de la réforme du *Code de procédure civile* ainsi que la mise à jour de 276 modèles d'acte ;

- La mise en place d'une nouvelle formation en gestion d'étude notariale ayant pour but de développer les habiletés managériales des notaires ;
- La mise en ligne du site internet lacopropriété.info ;
- Le lancement du Protect-O-Maître ^{MC} ;
- La réalisation d'une étude d'opportunité préparant la transformation numérique de la profession.

Comme le montrent les rapports d'activités reliés à la pratique professionnelle, la protection du public demeure d'une importance primordiale. La Chambre se maintient d'ailleurs toujours dans le peloton de tête de tous les ordres avec près de 26 % des notaires ayant fait l'objet d'une inspection régulière ou de leur comptabilité durant l'exercice.

Dans le cadre d'une approche préventive de la mission de protection du public, le Centre d'expertise en droit notarial (CEN) s'est par ailleurs dotée d'une nouvelle mission, soit d'identifier les enjeux systémiques de la profession en droit immobilier et en droit des successions, et fait les interventions nécessaires auprès des parties prenantes externes concernées.

Accès à la justice

Il est désormais bien établi que la protection du public passe entre autres par une meilleure connaissance des droits de chacun. Ce besoin est réel ; chaque année, certaines statistiques le prouvent. Ainsi, en 2015-2016, le service 1-800-NOTAIRE a reçu 43 208 appels et a répondu à 4 386 questions transmises en ligne. La Chambre a également renouvelé son soutien auprès d'Educaloi et de la Clinique juridique Juripop.

En terminant, je tiens à exprimer toute la fierté qui m'anime au regard du travail qui a été accompli par nos employés jusqu'à maintenant. J'ai l'intime conviction qu'avec les compétences, l'expertise et la volonté de la direction et du personnel de l'Ordre, nous réussirons ce virage important pour la protection du public et le développement de la profession.

Rapport du directeur général



Jacques Deforges, directeur général

Le conseil d'administration du 49^e triennat



Sauf si autrement indiqué, les administrateurs ont été élus au suffrage universel des membres et leur date d'entrée en fonction est le 23 mai 2014. Également sur la photo : Danielle Gagliardi, notaire, Secrétaire de l'Ordre et Jacques Deforges, directeur général.

Président

Gérard Guay, notaire*
Élu au suffrage universel des membres
Entré en fonction le 25 avril 2014

Vice-président

François Bibeau, notaire*
Administrateur – district électoral de Longueuil

Président sortant

Jean Lambert, notaire

Les administrateurs élus

Louise Archambault, notaire*
Administrateur – district électoral de Joliette

Louis-Martin Beaumont, notaire*
Administrateur – district électoral de Laval

Sylvie Tremblay, notaire*
Administrateur – district électoral de Montréal

André Gilbert, notaire
Administrateur – district électoral de l'Abitibi

Serge Bernier, notaire
Administrateur – district électoral de
Bas Saint-Laurent/Gaspésie

Martin Houle, notaire
Administrateur – district électoral de Beauce

Julie Lévesque, notaire (absente de la photo)
Administrateur – district électoral de Beauharnois/
Iberville. Élu(e) par le conseil d'administration le
19 novembre 2015 en remplacement de
Christian Phillie, notaire – démission le
14 septembre 2015

Catherine Allen-Dénoimé, notaire
Administrateur – district électoral de Bedford/
Saint-Hyacinthe

Pierre Donais, notaire
Administrateur – district électoral de Hull

Laurent Fréchette, notaire
Administrateur – district électoral de Montréal

Marie Tam, notaire
Administrateur – district électoral de Montréal

Michel Turcot, notaire
Administrateur – district électoral de Montréal

Nancy Chamberland, notaire
Administrateur – district électoral de Québec

Joël Lafrenière, notaire
Administrateur – district électoral de Québec

Amélie Lavigne, notaire
Administrateur – district électoral de Richelieu/
Drummond

Samuel Trépanier Brown, notaire
Administrateur – district électoral de Saguenay/
Lac-Saint-Jean

Dany Lachance, notaire
Administrateur – district électoral de Saint-François

Marie-Julie Caron-Gratton, notaire
Administrateur – district électoral de Terrebonne

Renée Leboeuf, notaire
Administrateur – district électoral de Trois-Rivières

Les administrateurs nommés par l'Office des professions

Jean-Paul Morin* France Maltais
Guy Levesque Michel Verreault

* membres du comité exécutif

Assemblée générale annuelle

Au cours de l'exercice 2015-2016, les notaires se sont réunis en assemblée générale annuelle le 24 septembre 2015 à Montréal.

La date et le lieu prévus de l'Assemblée générale annuelle où sera dévoilé le présent rapport annuel sont le 25 novembre 2016 à Montréal.

Activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration veille à ce que l'Ordre respecte sa mission et ses buts et développe sa stratégie. Aussi, le conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur le notariat* et des règlements afférents. Il exerce tous les pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises en séance régulière au cours de l'exercice. Voici les principales résolutions qui ont été adoptées lors de ces séances :

Dossiers professionnels et réglementation

- Octroi du titre de notaire honoraire à 44 personnes
- Adoption du modèle d'acte et des clauses obligatoires pour l'établissement des directives médicales anticipées à être reçues par acte notarié (art. 52 de la *Loi concernant les soins de fin de vie*)
- Adoption d'une version actualisée des *Règles concernant la mise en œuvre de la Loi concernant le remplacement et la reconstitution des actes notariés en minute détruits lors du sinistre ferroviaire du 6 juillet 2013 dans la ville de Lac-Mégantic*
- Adoption d'un nouveau *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires*
- Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur les registres de la Chambre des notaires du Québec*

- Demande d'une modification des articles 20 à 24 et du paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 98 de la *Loi sur le notariat* afin que la Chambre puisse déterminer par règlement le choix du procédé technologique de signature officielle du notaire et les conditions minimales exigées des prestataires de services de certification.

Gouvernance

- Adoption de modifications apportées à plusieurs politiques de l'Ordre
- Adoption de modifications à la délégation de pouvoirs du conseil d'administration en faveur du comité exécutif
- Abolition du Comité des examens et création du Comité des évaluations, Division examen et Comité des évaluations, Division cas pratique
- Création du Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale à compter du 1^{er} avril 2016
- Adoption d'une délégation de pouvoirs du conseil d'administration en faveur du Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale à compter du 1^{er} avril 2016
- Adoption de la « Politique de gestion intégrée des risques »

Dossiers administratifs

- Approbation du Plan stratégique 2015-2020 et des Plans d'actions prioritaires 2015-2016 et 2016-2017
- Adoption des états financiers annuels audités pour l'exercice financier 2014-2015
- Recommandation à l'Assemblée générale annuelle des notaires de l'élection de la firme Mazars comme auditeurs des états financiers 2015-2016 de la Chambre
- Adoption des cotisations annuelles régulière et spéciales 2016-2017 et de leurs modalités de paiement

- Élection de la firme PriceWaterhouseCoopers comme auditeurs des états financiers 2015 du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre
- Adoption des « Conditions générales Édition 2016 », maintien de la définition des classes d'assurances, établissement de la contribution de base pour l'année 2016 et de ses modalités de paiement au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre
- Retrait du programme d'accréditation ISO 9001
- Adoption des prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2016-2017
- Octroi d'une subvention à la Clinique juridique Juripop Saint-Constant et à l'Institut Pacifique
- Détermination de la rémunération de certains membres de comités et d'évaluateurs des cas pratiques
- Cooptation d'une administratrice à la suite d'une vacance
- Nominations et renouvellement de mandats :
 - Représentante de la Chambre auprès du conseil d'administration de la Clinique juridique Juripop Saint-Constant
 - Secrétaire adjoint
 - Inspecteur
 - Membre du Comité sur les admissions
 - Membres du Comité du Fonds d'études notariales
 - Notaire-enquêteur et syndics correspondants au Bureau du syndic
 - Membres du Comité de révision
 - Membres du Comité des évaluations, Division cas pratique
 - Administrateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre
 - Membres du nouveau Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale à compter du 1^{er} avril 2016.



Message des administrateurs nommés

MM. France Maltais, Jean-Paul Morin,
Guy Levesque et Michel Verreault

Les administrateurs nommés par l'Office des professions sont heureux de faire part de leurs avis sur les activités de la Chambre des notaires pour l'exercice financier 2015-2016. À titre de représentants du public, nous témoignons que dans toutes nos discussions et débats, la protection du public a animé chacun des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration.

Cette deuxième année du triennat a été marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur général et par l'élaboration et l'adoption, d'une part, du plan stratégique 2015-2020 et, d'autre part, du plan d'actions prioritaires 2015-2016. Les administrateurs nommés ont participé activement aux travaux préparatoires.

La politique et les procédures entourant la gouvernance des comités de la Chambre des notaires prévoient

formellement la présence d'administrateurs nommés au sein de plusieurs comités. C'est un lieu privilégié pour contribuer aux orientations pratiques des activités de la Chambre. Ainsi, à travers notre implication, nous avons pu faire valoir les besoins et les attentes du public et les concilier avec l'expertise particulière des notaires. Chaque fois, notre avis a été considéré avec sérieux. Dans tous les cas, un consensus orienté vers la protection du public a été atteint.

Durant la prochaine année, la Chambre entreprendra des travaux importants qui permettront de concrétiser son plan stratégique. Les nouvelles technologies seront ainsi mises à contribution dans diverses actions visant à accroître l'efficacité des membres et de l'Ordre lui-même. Nous voyons là un grand défi auquel nous prendrons part avec enthousiasme.

Le comité exécutif

Activités du comité exécutif

Le comité exécutif, soutenu par le directeur général, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre. En outre, dans le respect de l'article 96.1 et des autres dispositions du *Code des professions*, des dispositions de la *Loi sur le notariat* et des règlements afférents le comité exécutif peut se voir déléguer d'autres pouvoirs par le conseil d'administration.

Les membres du comité exécutif sont élus au début de chaque triennat parmi les administrateurs, à l'exception du président et du président sortant qui y sont nommés d'office.

Le comité exécutif a tenu 23 séances ordinaires au cours de l'exercice. Voici les principales décisions qui ont été prises lors de ces séances :

Dossiers professionnels

- Étude de demandes de reprise du droit d'exercice de la profession et d'inscription au Tableau de l'Ordre
- Permission de cession de greffe
- Demandes de dispense de participer à des activités de formation continue
- Approbation du programme des sessions de Cours de perfectionnement du notariat
- Approbation de la tenue d'un colloque en décembre 2015 ayant pour thème « Droit des successions »
- Étude des réclamations au Fonds d'indemnisation
- Accorde à certains notaires l'accréditation en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et de mandat donné par une personne en prévision de son inaptitude
- Accorde à certains notaires l'accréditation en matière de médiation familiale ou en matière de médiation aux petites créances

- Attestation de réussite du stage de formation professionnelle
- Délivrance du permis d'exercice de la profession de notaire
- Autorisation d'inscription au Tableau de l'Ordre
- Étude de déclaration d'infractions criminelles en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*
- Approbation d'une demande de reconnaissance d'activités à titre de formation continue obligatoire sur la réforme du *Code de procédure civile* pour la période de référence 2014-2015
- Radiation de notaires du Tableau de l'Ordre pour défaut d'acquitter les cotisations professionnelles 2015-2016 ou d'acquitter les frais et le renouvellement annuel de leur inscription (art. 85.3 du *Code des professions*)
- Autorisations de poursuites en exercice illégal de la profession de notaire

Lignes directrices, mémoires et positions

- Appui de principe accordé à l'Association professionnelle des notaires du Québec (APNQ) concernant le maintien de la qualité du système foncier québécois
- Demande présentée à la Régie de l'Assurance-maladie du Québec afin que le contenu de l'acte notarié soit intégré au Registre des directives médicales anticipées
- Demande de mesures législatives relatives à la phase II du dossier des actes notariés détruits dans le sinistre ferroviaire de Lac-Mégantic
- Évaluation de la mise en œuvre des règles relatives à la prévention et au règlement des différends (PRD) avec le ministère de la Justice

- Approbation de modifications apportées aux formulaires d'application du *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* et au rapport de l'auditeur indépendant
- Création d'un programme spécial d'accès à la profession visant les candidats titulaires d'un doctorat en droit qui aspirent à une carrière universitaire et dont le dossier d'études et le cheminement de carrière démontrent l'excellence

Dossiers administratifs

- Approbation de la participation de deux professeurs et de quatre étudiants en droit notarial à la quatrième édition de l'Union internationale du notariat tenue en Argentine en août 2015
- Création d'un poste de chef de cabinet au sein du Cabinet de la présidence
- Financement des activités de la Commission des affaires américaines de l'UINL
- Fermeture du point de service de la Chambre à Lac-Mégantic, le 30 septembre 2015
- Approbation de la mise en œuvre d'un programme de subventions de médiation en copropriété
- Prolongation du programme Notariat 2025 jusqu'en avril 2017 et modifications des critères
- Désignation du président de la Chambre à titre de candidat pour siéger à l'un des comités statutaires formés par le Conseil interprofessionnel du Québec
- Approbation de modifications apportées au programme de bourses d'études supérieures

- Nominations internes
 - Syndic ad hoc pour agir dans un dossier particulier
 - Présidents d'honneur du Congrès 2015
 - Inspecteur
 - Conciliateur des comptes d'honoraires et secrétaire du Comité d'arbitrage
 - Présidence du Comité d'inspection professionnelle
- Nominations de représentants de la Chambre auprès d'organismes externes
 - Comité de concertation pour contrer la maltraitance envers les aînés
 - Conseil d'administration d'Éducaloi
 - International Task Force Civil Law – Common Law
 - Comité sur la situation financière de la Commission des affaires américaines de l'Union Internationale du Notariat (UINL)
 - Table de concertation entre le Curateur public du Québec et les notaires de pratique privée de la Montérégie
 - Groupe de travail de l'Association professionnelle des notaires de Québec sur la rémunération des notaires en matière immobilière
 - Réunion annuelle 2015 de la Conférence d'harmonisation des lois du Canada (CHLC)
 - Conseil de la Faculté de droit de l'Université Laval
 - Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
 - Projet « Accès au droit à la justice » de l'Observatoire du droit à la justice
 - Rapporteurs québécois au Congrès de l'UINL d'octobre 2016
 - Comité de programme de maîtrise en droit notarial de l'Université Laval

Prix et distinctions

- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) afin que soit décerné un prix Mérite du CIQ à feu Cyrille Delage pour son apport à la profession
- Désignation de feu Serge Binette à titre de notaire méritant la médaille d'honneur de la Chambre

Responsabilité sociale

- Octroi d'aide financière à différents projets dans le cadre du programme Notariat 2025 :
 - Assistance Plus : soutenir les notaires désireux d'offrir un service d'accompagnement juridique aux représentants légaux (mandataires, tuteurs, curateurs) dans le cadre des démarches qui suivent le jugement en homologation de mandat, en ouverture de régime de protection ou en constitution d'un conseil de tutelle
 - CISN – Échange de documents sécurisés : permettre à l'ensemble des notaires de bénéficier d'une solution simple et efficace afin de transmettre et de recevoir de manière sécurisée des documents électroniques
 - CISN – Amélioration de la gestion du temps : faciliter la comptabilisation des heures travaillées dans chaque dossier en l'intégrant à un logiciel de gestion de dossiers
 - PME Inter Notaires – Service de recrutement : mettre sur pied un service de recrutement pan-québécois afin de répondre au besoin de main-d'œuvre des études.

- Octroi de subventions à même le Fonds d'études notariales en faveur d'organismes externes :
 - Collège Ahuntsic – Techniques juridiques : prix de la Chambre des notaires remis à l'un des finissants des Techniques juridiques ayant fait son stage dans une étude et s'étant démarqué dans ce domaine
 - Association des étudiants diplômés en droit de l'Université d'Ottawa : conférence des étudiant(e)s des cycles supérieurs en droit tenue en mai 2015 sous le thème « Droit et convivialité : Élargir le champ des possibles »
 - Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke
 - Association québécoise de droit comparé : colloque intitulé « Le recours collectif à la croisée des systèmes et des traditions : "monstre de Frankenstein" ou modèle rêvé de procédure collective ? » tenu en mai 2015
 - Observatoire du droit à la justice : programme « Accès au droit et à la justice (ADAJ) » d'une durée de cinq ans
 - Université de Montréal – Département de sociologie : traduction en français d'un texte intitulé « The First Legal Profession of New France in Jeopardy or Revival? History and Futures of the Québec Notariat ».
 - Fondation Claude Masse : colloque « Le consommateur numérique : une protection à la hauteur de la confiance ? » (novembre 2015)
 - Clinique juridique Juripop : partenaire principal du projet « Mois de la justice » de février 2016
 - Fédération Histoire Québec : prix Rodolph-Fournier 2016
- Octroi de subventions dans le cadre du programme de subventions à la recherche universitaire
- Octroi de bourses d'excellence en droit notarial

Le personnel de la Chambre au 31 mars 2016



L'équipe de direction de la Chambre

L'équipe de direction

Direction générale

- 6 Jacques DEFORGES, directeur général
Jocelyne COUTURE, secrétaire de direction

Bureau de projet

- 4 Ingrid LEGAULT, directrice
Chhiv-Tex UNG, chargé de projets

Bureau du Syndic

- 12 Diane GAREAU, syndic
Johanne AYOTTE, syndic adjoint
Hanifa AYOUB, secrétaire juridique
Émilie BOUCHER, secrétaire
Anne BOUTIN, syndic adjoint
Brigitte CLOUTIER, secrétaire
Dominique CLOUTIER, syndic adjoint
Fani DAD, secrétaire
Judith DESMARAIS, adjointe au Syndic
Eliane GAUVIN, avocate
Claudia JACQUES, notaire enquêteur
France LACROIX, secrétaire principale
Maryse LALIBERTÉ, syndic adjoint
Yves MORISSETTE, syndic adjoint
Annick NORMANDIN, syndic adjoint
Chantal RACINE, syndic adjoint
Céline REQUENA, secrétaire
Hugo ROBERT, technicien juridique
Marie-Christiane TCHINDA, secrétaire

Cabinet de la présidence

- Yasmine ABDELFADEL, chef de cabinet
Flore Anne FORTIER, adjointe
Andréane MÉNARD, secrétaire de direction

Direction des ressources humaines

- 7 Dominique PAYEUR, directrice
Marise DESROSIERS, secrétaire principale
Jessica MEUNIER, conseillère

Direction des services juridiques

- 2 Nathalie PARENT, directrice générale adjointe
Farrah AUGUSTE, avocate principale
Monique DUVAL, secrétaire principale
Jonathan ROY, notaire, affaires corporatives et
commerciales
Lyne TÉTREAU, avocate

Affaires juridiques

- Nicolas HANDFIELD, chef de service
Raphael AMABILI-RIVET, notaire, recherche
Liette BOULAY, notaire
Julie MELGAR, secrétaire
Nicole POULIN, notaire
Nathalie PROVOST, notaire
Sabina WATROBSKI, notaire

Centre d'expertise en droit notarial

- Johanne FORTIN, chef de service
3 Catherine BOILY, notaire
Marion DEDIEU, secrétaire
Nicole LAFRANCE, notaire

Conciliation, révision, indemnisation, discipline (CRID) et gardes provisoires

- Sonia GODIN, chef de service
Sylvie BÉDARD, notaire, conciliatrice des comptes
d'honoraires
Marie-France BENOIT, notaire, gardes provisoires
Colette CHÉNIER, secrétaire
Sarah DAIGLE TASSONE, secrétaire
Roxanne DAVIAULT, notaire, discipline
Lytte FAGNAN, notaire, indemnisation et révision
Christine KAESCH, notaire, indemnisation et révision
Johanne LAFOND, secrétaire principale
Caroline LAFRANCE, notaire principale, gardes provisoires
Lorraine LAVALLÉE, notaire, indemnisation et révision
Christelle PRINCE-AGBODJAN, secrétaire
Nancy RYAN, secrétaire

Direction des technologies de l'information

- 9 Sylvie LECLAIR, directrice générale adjointe
Marlène BÉLANGER, secrétaire principale
Sylvie MELOCHE, conseillère, assurance qualité
Christopher NEWMAN, analyste d'affaires

Développement et architecture

- François GIROUX, chef d'équipe
Alexandre BONZON, développeur senior
Med Naceur MOALLA, développeur
Thang Tien NGUYEN, développeur senior

Exploitation

- Luc PHANEUF, chef de service
Alain ALLARD, technicien Windows
Benoit BEAULÉ, administrateur Windows junior
Maxime BÉRUBÉ, technicien informatique
Pascal PELLETIER, administrateur Windows senior
Luc RAYMOND, administrateur de systèmes Unix

Direction finances et administration

- 11 Bertrand LORTIE, directeur général adjoint

Ressources financières

- Martine LORD, contrôleur
Nathalie BEAUDETTE, préposée principale, comptes
fournisseurs
Marie-Josée BOYER, préposée principale, comptes
en fidéicommis
Sylvie CREVIER, préposée principale, comptes clients
Monica GUZMAN-RAMIREZ, préposée, certificats
d'authenticité et de qualité
Christian PICARD, contrôleur adjoint
Francine ST-DENIS, secrétaire principale

Ressources matérielles

- Diane RODRIGUE, coordonnatrice
Luc MADGIN, préposé, ressources matérielles



Activité de reconnaissance pour les employés.

Direction services aux clientèles et communications

5 Marie LEFEBVRE, directrice

Chantal CÔTÉ, conseillère principale,
communications électroniques
Josée LESTAGE, coordonnatrice
Bolivar NAKHASENH, conseillère,
communications externes
Suzanne POMERLEAU, agent d'information,
1-800-Notaire

Direction soutien et qualité de la profession

1 France VÉZINA, directrice générale adjointe

Ginette LAFLEUR, secrétaire principale

Inspection professionnelle

10 Martine ARIAL, Directrice

Marjolaine BEAUREGARD, secrétaire principale
Martin BRETON, inspecteur
Dominic DUCHARME, inspecteur interne
Martine GERVAIS, inspecteur
Jean-Yves GUIMOND, inspecteur
Jean-Yves LACASSE, inspecteur

Isabelle LÉVESQUE, technicienne, inspection
professionnelle
Nancy MOSCHETTA, secrétaire, inspection
professionnelle et CRID
Josée ROY, inspecteur
Manon THEMENS, inspecteur

Bibliothèque notariale et publications

Sophie LECOQ, chef de service

Suzie ARCHAMBAULT, notaire, publications
Christel DUPIN, secrétaire
France DUQUETTE, technicienne en documentation,
bibliothèque notariale
Mireille JETTÉ, préposée, bibliothèque notariale
Claudine LAFLAMME, technicienne en
documentation, bibliothèque notariale
Louise OUIOMET, technicienne en documentation,
bibliothèque notariale
Chantal POLIQUIN, technicienne en
gestion documentaire

Formation et développement

Valérie SIMARD, chef de service

Denis BELLION, secrétaire, formation préadmission
Marylène CARRIER, notaire, formation préadmission
Danielle DAMPHOUSSE, secrétaire, formation
préadmission
Vanessa DANU, secrétaire, formation continue
Nancy FURLOTTE, coordonnatrice, développement
Carole GIARD, notaire, formation continue
Marie-Josée SARRAT, agente, formation continue

Secrétariat de l'Ordre

8 Danielle GAGLIARDI, secrétaire de l'Ordre

Annie AUGER, secrétaire adjoint de l'Ordre
Catherine BOLDUC, secrétaire adjoint de l'Ordre
Diana CARDOSO, secrétaire
Anaïs DUVAL, secrétaire
Lise LANGLOIS, technicienne, traitement de l'information
Diane LIPPÉ, Secrétaire principale

Registre des testaments et des mandats

Marie-Josée BRÉNIEL, registraire

Susana Lorena ALVAREZ-REYES, préposée,
service à la clientèle
Nicole BIGRAS-FRENETTE, préposée, registres
Rima CHOUGHRI, Préposée, service à la clientèle
Audrey DELISLE, préposée principale, registres
Karine DONAGHY, agente principale, registres
Chantal GIRARD, préposée, registres
Siham HAMIMAZ, préposé, service à la clientèle
Manon LAMARCHE, préposée principale, registres
Karine LAUGE, technicienne, registres
Caroline LECLERC, préposée, registres
Carole MAROIS, préposée principale, registres
Hélène MARTIN, préposée, service à la clientèle
Lucie PELLETIER, préposée principale, registres
Isabelle PIETTE, préposée, service à la clientèle
Nerlande RAYMOND, préposée, registres
Roxanne TAILLON, préposée, registres
Martine THÉRIAULT, technicienne, traitement
de l'information
Chantal VERDON, préposée, registres

Statut professionnel et admissions au notariat au 31 mars 2016

Renseignements généraux (article 21)

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre selon la région administrative	Nombre
1 Bas-Saint-Laurent	80
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	106
3 Capitale-Nationale	441
4 Mauricie	113
5 Estrie	174
6 Montréal	1 042
7 Outaouais	201
8 Abitibi-Témiscamingue	61
9 Côte-Nord	24
10 Nord-du-Québec	4
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	40
12 Chaudière-Appalaches	195
13 Laval	186
14 Lanaudière	175
15 Laurentides	238
16 Montérégie	600
17 Centre-du-Québec	104
Hors du Québec	34
Nombre total de membres	3 818

Membres inscrits au Tableau de l'Ordre selon le sexe	Nombre
Homme	1 427
Femme	2 391

Cotisation annuelle et cotisations supplémentaires	Nombre	Cotisation annuelle		Cotisations supplémentaires	
		Montant	Date du versement	Montant	Date du versement
Cotisation annuelle	3 818	600 \$	2015-07-08		
Publicité	3 818			150 \$	2015-07-08
Programme d'aide aux notaires	3 818			32 \$	2015-07-08
Fonds d'indemnisation	3 818			370 \$	2015-07-08

Activités au cours de l'exercice	Nombre
Délivrance de permis régulier de notaire	56
Délivrance d'un autre type de permis	0
Autorisations spéciales accordées	s/o
Autorisations spéciales renouvelées	s/o
Première inscription au Tableau	56
Inscription au Tableau avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	11
Inscription au Tableau avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Total des inscriptions au Tableau	65

Aucune suspension ou révocation de permis n'a été faite durant cette période.

Radiations du tableau selon le motif	Nombre
Disciplinaires	14
Non-paiement de la cotisation	1

Membres inscrits au tableau à la fin de la période qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société	Nombre
en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL)	372
par actions (SPA)	1 010

Assurance responsabilité professionnelle (article 11)

En vertu du *Code des professions*, la Chambre des notaires du Québec doit obliger ses membres ainsi que ses ex-membres et leurs sociétés s'il y a lieu, à fournir et maintenir une garantie contre la responsabilité qu'ils peuvent encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de leur profession.

Cette obligation est satisfaite par l'adhésion obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ).

Le rapport annuel 2015 du FARPCNQ peut être consulté en ligne au http://www.farpcnq.qc.ca/media/uploads/publications/publication/Rapport%20annuel%20FARPCNQ_2015.pdf

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie au FARPCNQ	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie du programme de base	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
	3818	1 000 000 \$	2 000 000 \$

Répartition des membres exerçant en société inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie au FARPCNQ	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie du programme de base	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
SENCRL	372	1 000 000 \$	2 000 000 \$
SPA de plus d'un notaire	730	1 000 000 \$	2 000 000 \$
SPA d'un notaire exerçant seul	280	500 000 \$	1 000 000 \$

Demandes d'équivalence (article 8)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	17	0	16	0	1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre	Nombre acceptées		Nombre acceptées en partie	
	au Canada	hors du Canada	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0	0	16
Cours et stage	0	0	0	0
Stage	0	0	0	0
Examen	0	0	0	0
Cours et examen	0	0	0	0
Stage et examen	0	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession visés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis				17

La Chambre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec.

La Chambre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec.

Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux (article 9)

La Chambre n'a reçu aucune demande de permis temporaire, restrictif temporaire et spécial et aucun n'a été émis au cours de l'exercice.

Délivrance des permis (article 10)

Candidats	Nombre
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	56
ayant débuté le processus (inscription au programme de formation professionnelle)	171

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i> et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	51	51	0	0
en Ontario	5	5	0	0

La Chambre n'a reçu aucune demande de permis fondée sur :

- une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles ou une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec, la Chambre n'ayant aucun règlement à ces égards ;
- la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

Demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Lieu de la formation :				
Canada				
au Québec	0	0	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE				
en France	0	0	0	0
dans le reste de l'Union européenne	1	1	0	0
Ailleurs				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste du monde	2	2	0	0
Total hors Canada	3	3	0	0



Direction du Secrétariat

Danielle Gagliardi, *notaire*
Secrétaire de l'Ordre

La Direction du Secrétariat assume principalement les responsabilités suivantes :

- **Processus électoral et appui aux instances décisionnelles (conseil d'administration et comité exécutif) :** La Direction planifie, organise et assure le suivi des séances du conseil d'administration et du comité exécutif ainsi que les assemblées générales et spéciales. De plus, elle voit à la bonne gestion du processus électoral.
- **Gestion du Tableau de l'Ordre et des formalités réglementaires :** Ce service est chargé d'administrer et de contrôler l'information contenue au Tableau de l'Ordre conformément au *Code des professions*. De plus, il assume la responsabilité des dossiers relatifs aux greffes des notaires, au statut professionnel, au renouvellement annuel de l'inscription des membres, à la signature des certificats d'authenticité et de qualité ainsi qu'aux divers suivis requis par les membres et découlant de l'ensemble de la législation et de la réglementation applicables.

Principales réalisations

- Constitution du Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale (CCEPN). En vertu d'une résolution aux termes de laquelle le conseil d'administration a délégué certains pouvoirs au Comité, ce dernier exerce, depuis le 1^{er} avril 2016 :
 - les pouvoirs conférés au comité exécutif en application de l'article 12 de la *Loi sur le notariat* (c. N-3) ;
 - les pouvoirs de décider des demandes relatives à la délivrance de permis et à la révision d'une décision rendue par le Comité sur les admissions suivant une demande de reconnaissance d'une équivalence (sauf exception en vertu des dispositions transitoires) ;
- Refonte informatique du Tableau de l'Ordre (projet TOTEM)
- Mise en œuvre du Règlement modifiant le Règlement sur les registres. Le conseil d'administration a adopté des modifications réglementaires similaires au *Règlement sur les registres du Barreau du Québec*. Ces modifications sont entrées en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* (30 mars 2016).

Registres des dispositions testamentaires et des mandats

Ce service maintient un système d'inscription des testaments et des mandats reçus par les notaires ainsi que des dernières volontés concernant les dons d'organes et de tissus mentionnées aux testaments. Le Registre vise à assurer le respect des dernières volontés du testateur ou du mandant. La recherche au Registre est une étape essentielle dans le cadre du règlement d'une succession ou de l'exécution d'un mandat en cas d'incapacité.

Indicateurs	Nombre
Nombre de demandes d'information reçues du public aux registres de la Chambre	13 250
Nombre de recherches testamentaires traitées par les registres	61 595
Nombre de recherches de mandats de protection traitée par les registres	5 858
Nombre de nouvelles inscriptions au Registre des dons d'organes et de tissus	151 308

Direction soutien et qualité de la profession

La Direction soutien et qualité de la profession a pour mandat d'assurer la surveillance de l'exercice des notaires et de voir à l'amélioration de la profession en vue de soutenir une pratique notariale innovante et visant l'excellence. Elle comprend les services suivants :

- **Inspection professionnelle** : Dans un esprit de prévention et d'identification des pistes d'amélioration, ce service a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession et de s'assurer du maintien des compétences des membres. Dans le cadre de cette mission de surveillance, il s'assure notamment de la vérification des comptes en fidéicommiss des membres, du respect du formalisme des actes et des dossiers, de l'accomplissement du devoir de conseil et du respect des règles de bonne pratique, et ce, tout en identifiant et en suggérant aux membres des pistes d'amélioration de leur pratique.
- **Formation et développement** : Ce service est responsable de la formation préadmission et de la formation continue. Par ses activités, il vise à soutenir les membres en développant leurs compétences et leurs habiletés professionnelles.
- **Bibliothèque notariale** : Ce service met à la disposition des notaires et des employés de l'information de qualité par l'entremise de la Bibliothèque notariale et des publications de la Chambre des notaires. Il est également responsable de la mise en œuvre d'une gestion documentaire à travers l'organisation.

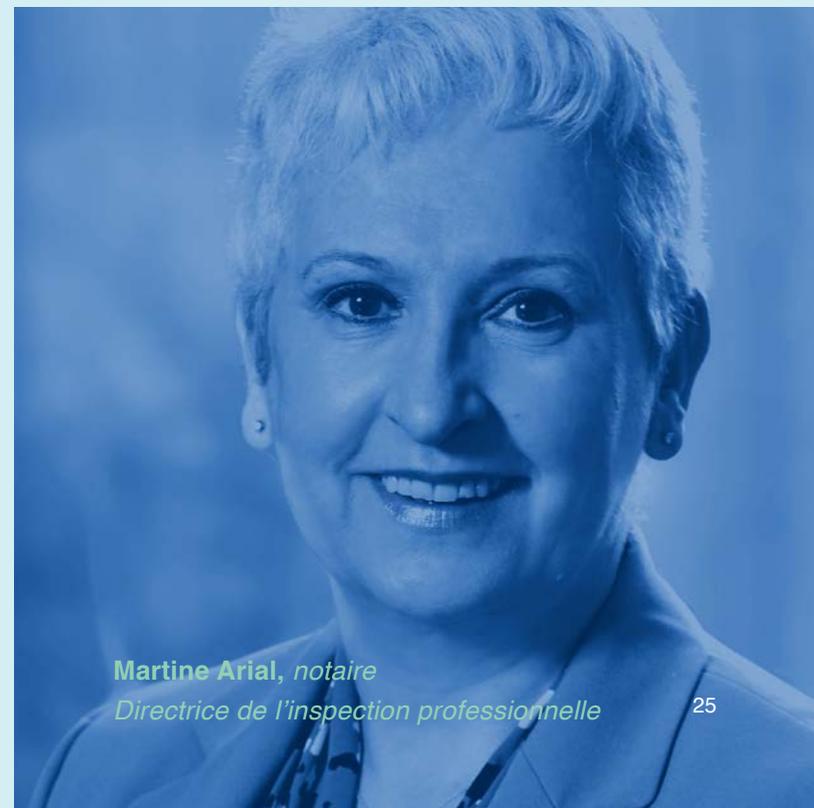
En outre, un mandat d'identification et de mise en œuvre de différentes initiatives visant à favoriser l'accès à la justice est confié à cette direction.

Principales réalisations

- Le secteur de la formation a mis en place et a supervisé la formation obligatoire liée à la réforme du *Code de procédure civile*. De plus, ce même secteur a créé, avec l'aide d'un concepteur, et déployé une formation en gestion et développement d'études notariales afin d'outiller les notaires et de leur permettre d'être de meilleurs gestionnaires. Pour sa part, le secteur de la préadmission a créé toutes les composantes du Programme de formation professionnelle, notamment la création de trois examens et de deux cas pratiques en droit professionnel.
- Le secteur de la Bibliothèque notariale a mis en ligne un outil permettant de connaître le régime matrimonial légal en vigueur entre 1931 et 2010 dans chaque province canadienne et dans les autres pays, y compris chaque État américain. Outre l'entente avec l'éditeur LexisNexis, le projet a impliqué le traitement de plus de 9 300 documents. Du côté des publications, le Répertoire de droit a tenu compte de la réforme du *Code de procédure civile* en procédant à la mise à jour de 276 modèles d'acte et de six textes de doctrine.



France Vézina, Adm.A.
Directrice générale adjointe



Martine Arial, notaire
Directrice de l'inspection professionnelle

COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

Réunions : 19



Membres

- Laurent Fréchette, président
- Marc Boudreault
- Véronique Fanard
- Isabelle Gouin (12-06-15)
- Dany Lachance
- Martine Lachance
- Brigitte Lefebvre
- Josette Marois
- Anne-Marie Quevillon



Mandat

Deux divisions composent le Comité sur les admissions :

- La Division formation, dont le rôle est de s'assurer de l'application du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis*, notamment de l'administration du programme de formation professionnelle. Elle doit également s'assurer que le Comité sur les évaluations respecte les règlements relatifs à l'admission.
- La Division équivalence, dont le mandat est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme ou de formation.



Activités

Cette année a été marquée par l'entrée en vigueur du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis*, lequel bouleverse le fonctionnement de la Division formation du Comité. En ce sens, une formation donnée par un pédagogue a été organisée au profit des membres de la Division relativement à ses nouvelles responsabilités. La formation a permis aux membres de se familiariser avec les divers modes d'évaluation des ordres professionnels.

Le dossier de certains candidats a par ailleurs nécessité beaucoup de temps et d'énergie de la part des membres de la Division formation. Enfin, en cours d'année, une nouvelle membre a été nommée par le CA. Elle a été intégrée à la Division formation par la personne ressource et le président du Comité.

Du côté de la Division équivalence, une formation donnée par le procureur de l'Ordre a été organisée avec l'équipe de la direction juridique au profit des membres de la Division, lesquels rendent des décisions quasi-judiciaires. Cette Division a également actualisé ses critères d'équivalence de formation généralement appliqués.

COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES

Réunions : 2



Membres

- Marie Tam, représentante de l'Ordre et présidente du Comité
- Sylvie Berthold, notaire et représentante du Bureau de coopération interuniversitaire (depuis le 1^{er} décembre 2015)
- François Brochu, notaire et représentant du Bureau de coopération interuniversitaire
- François Sylvestre, représentant de l'Ordre et membre du Comité
- Lucie Thibodeau, notaire et représentante du Bureau de coopération interuniversitaire (jusqu'au 1^{er} décembre 2015)
- Nicolas Dumont, représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Jesus Jimenez Orte, représentant suppléant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur



Mandat

En vertu de l'article 2 du *Règlement sur le comité de la formation des notaires*, le Comité de la formation des notaires examine, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre responsable de l'Enseignement supérieur, les questions relatives à la qualité de la formation des notaires. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de notaire.



Activités

Le Comité a approuvé les objectifs des journées de formation professionnelle données dans le cadre du Programme de formation professionnelle de la Chambre des notaires.

Le Comité a donné ses commentaires quant au Projet de document d'information de l'Office des professions.

Le Comité a requis de plusieurs intervenants des données et des statistiques afin d'étudier l'adéquation de la formation des notaires conformément à son mandat.

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Réunions : 5



Membres

- Amélie Lavigne, présidente
- Marc Boudreault
- François Brochu
- Brigitte Lefebvre
- Martine Lachance



Mandat

Le mandat du Comité de sélection pour le programme de bourses d'études supérieures est de recevoir en entrevue tous les candidats ayant présenté une demande de bourse d'études conforme aux exigences du programme. Le Comité doit par la suite sélectionner ceux qui auront su démontrer de l'intérêt pour une carrière dans l'enseignement et dont le dossier d'études et le cheminement de carrière démontrent l'excellence.



Activités

En plus d'étudier six demandes d'aide financière, de recevoir les candidats en entrevue et de recommander l'octroi de bourses d'études à trois notaires, le Comité a révisé les critères d'admissibilité au Programme de bourses d'études supérieures et la documentation liée au programme.

À la demande du comité exécutif, le Comité a développé les critères d'admissibilité au Programme spécial de bourse d'accès à la profession.

COMITÉ DES ÉVALUATIONS

Réunions : 24



Membres

- Amélie Lavigne, présidente
- Nancy Bélanger
- Yvon Boily
- Christian Hallé
- France Lefebvre
- Gilles Legault
- Jean-François Malo
- Josée Marquis
- Alain Roy



Mandat

Le mandat du Comité des évaluations est d'assurer que les deux évaluations distinctes composant le Programme de formation professionnelle, soit l'examen et le cas pratique, atteignent bien les objectifs énoncés dans le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* et en respectant l'esprit.

Deux divisions composent le Comité :

- La Division examen dont le mandat est de voir à la création de l'examen lié aux journées de formation professionnelle ainsi que tous les documents afférents.
- La Division cas pratique dont le mandat est de créer le cas pratique et à la correction de celui-ci.



Activités

La Division examen a rédigé trois examens dont elle a assuré la correction et la révision.

La Division cas pratique a également préparé un cas pratique et a mis en place l'évaluation orale et les outils requis pour procéder à une correction uniforme.

COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Réunions : 3



Membres

- Jean Lambert, président
- Pierre Boucher
- André Lachapelle
- France Maltais
- Lyne Savard



Mandat

Le Comité du Fonds d'études notariales doit, au moins une fois par année, préalablement à l'adoption des budgets, rendre avis au conseil d'administration sur l'état du Fonds d'études notariales et sur son évolution prévisible pour les prochaines années. Il doit également rendre avis concernant l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds. Le Comité est par ailleurs responsable d'analyser les demandes de subvention de 25 000 \$ ou plus qui pourraient être déposées au cours de l'année.

Pour réaliser son mandat, le Comité doit, à partir d'une grille d'analyse adoptée par le comité exécutif, analyser les demandes formulées du Fonds d'études notariales et recommander des changements, s'il y a lieu. Ces objets consistent à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et à pourvoir au financement du fonds d'indemnisation de l'Ordre.



Activités

Le Comité a rendu avis au conseil d'administration sur l'état du Fonds d'études notariales et sur son évolution prévisible pour les prochaines années. Il s'est également prononcé sur l'adéquation des subventions avec les objets du Fonds.

Le Comité a recommandé l'adoption d'une grille d'analyse.

Le Comité a analysé et recommandé qu'il soit donné suite à deux demandes de subvention (de plus de 25 000 \$) d'organismes externes ainsi que trois demandes en lien avec les activités de la Chambre prévues au plan d'action.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Réunions : 11



Membres

- Renée Leboeuf, présidente
- Amélie Lavigne, vice-présidente
- Caroline Lamoureux-Larochelle
- Mélanie Rochefort
- Jean-Yves Lacasse (départ 12 mai 2015)
- Isabelle Rivest (depuis le 29 mai 2015)



Mandat

Le mandat du Comité de la formation continue est de proposer les objectifs à atteindre et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires du Québec. Ainsi, le Comité doit présenter des recommandations au comité exécutif de la Chambre.



Activités

- Organisation d'un colloque en droit des successions.
- Adoption d'une grille d'analyse des propositions de formation en lien avec le plan stratégique 2015-2020.
- Suivi de la 88^e session des Cours de perfectionnement du notariat.
- Révision du programme de la 89^e session des Cours de perfectionnement du notariat.
- Élaboration du programme de la 90^e session des Cours de perfectionnement du notariat.
- Suivi de la fin de période de référence.
- Planification des thèmes des formations en région :
 - 36 propositions de sujets ;
 - 24 synthèses ;
 - 7 syllabus.

Formation continue (article 14)

Activités de formation continue obligatoire	Nombre d'heures	Nombre de notaires qui l'ont suivie
Code de procédure civile - Volet 1,2,3 obligatoire pour tous les notaires: Volet 1 : Introduction à la réforme de la procédure civile et ses impacts sur la pratique notariale (2 h) Volet 2 : L'insaisissabilité, la vente sous contrôle de justice et le bornage (1 h) Volet 3 : Les différentes demandes en matière non contentieuse et les changements qui en découlent (3h)	6	3 761
Volet 4 : Les procédures devant notaire (3 h) Obligatoire pour les notaires ayant une accréditation en procédure non contentieuse devant notaire	3	1 808

Activités de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de notaires qui l'ont suivie
Autopsie d'une succession II	6,5	67
Colloque en droit des successions : de la compétence à l'excellence	6,5	422
Conventions de vie commune : contenu et enjeux	6	100
Formation sur la banque de la Bibliothèque notariale	1,5	92
L'art d'être maître de stage : démarrez du bon pied !	6	23
L'arrimage du patrimoine familial et de la société d'acquêts : un défi qui est toujours d'actualité	6,5	14
L'arrivée d'un nouvel actionnaire au sein d'une société privée	6	107
La planification d'un testament et le testament fiduciaire : une approche pragmatique, mais avant tout humaine	7,5	167
La planification testamentaire des familles	7,5	115
La pratique notariale à l'ère des technologies de l'information	6	36
Les successions... à l'amiable ! Avec des outils en règle et des différends et en médiation	6,5	51
Médiation familiale (complémentaire) : L'implication des enfants en médiation	7,5	15

Activités de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de notaires qui l'ont suivie
Médiation familiale (complémentaire) : La violence conjugale	7,5	15
Médiation familiale (complémentaire) : Le partage des biens	7,5	13
Médiation familiale (complémentaire) : Les impasses en médiation	15	16
Médiation familiale (complémentaire) : Les pensions alimentaires	7,5	14
Opérations courantes en planification fiscale des sociétés par actions	6,5	37
Pleins feux sur les certificats de localisation	6	101
Procédures devant notaire (base) – 3 jours	21	97
Procédures devant notaire (base) – 2 jours	14	56
Webdiffusion		
Attirer et fidéliser les collaborateurs de talent : un défi à la portée de tous et un puissant levier de performance... pour qui sait s'y prendre !	2,75	7
Aux confins des deux certitudes, la mort et les impôts, rôde le fisc !	1	26
Compensation	2,75	10
Créer et vivre avec une fiducie de protection d'actifs	2,75	8

Activités de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de notaires qui l'ont suivie
Donation immobilière : pas toujours un cadeau	1,25	216
Droits sur les mutations immobilières : applications pratiques dans des cas croquants !	2,75	17
Droits sur les mutations immobilières : quoi de neuf 2001-2011	2,75	13
Fiducie pour protéger la résidence et autres biens de la famille, pour le meilleur et pour le pire!... et, si le pire provenait de sa rédaction !	2,75	12
Fiducies réputées : analyse des effets sous forme de cas pratique	2,75	3
Initiation au litige successoral pour les notaires	2,75	109
L'engagement de non-concurrence au carrefour du droit civil et fiscal	2,75	5
L'impact au Québec du nouveau règlement européen des successions	2,75	68
L'impôt au décès du propriétaire d'actions de sociétés privées résidant au Québec : suite et fin !	2,75	5
L'indignité et la captation en regard des affaires Gatti, Grégoire et... Delisle	1	38
L'usage résidentiel en zone agricole	2,75	10
La charte de vie commune, au-delà de la convention entre conjoints	2,75	94
La constitution de SENCRL et de SPA : de belles opportunités pour la pratique notariale	2,75	70
La convention d'indivision	2,75	19
La convention entre actionnaires et le retrait forcé : une clause capricieuse et sournoise	2,75	99
La copropriété par phases : opportunité et modalités	2,75	12
La détention d'immeubles locatifs par une fiducie	2,75	138
La fiducie : 20 ans plus tard	2,75	70

Activités de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de notaires qui l'ont suivie
La fiducie testamentaire : personne n'y échappe !	2,75	14
La fiscalité et les transferts de biens entre conjoints	2,75	14
La médiation successorale, un créneau qui nous colle à la peau	1	27
La nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif	0,5	22
Le patrimoine familial : 25 ans plus tard, où en sommes-nous ?	1,5	139
La rédaction d'un contrat de sociétés de personnes	2,75	18
Le testament de l'agriculteur : aspects légaux, financiers et fiscaux	2,75	54
Le transfert de l'entreprise à la relève : comment aider nos familles en affaire à franchir avec succès ce passage	2,25	32
Les clauses requises pour que la fiducie testamentaire désirée ait des chances de bien s'adapter à l'environnement humain, économique et fiscal qui existera pendant sa durée	2,75	0
Les concepts de parenté, d'alliance et de relation conjugale en droit des successions	1,5	22
Les écueils à éviter lors de la rédaction de la déclaration de copropriété divise	2,75	26
Les incidences fiscales de transferts de biens agricoles	2,75	4
Les nouveautés et modifications apportées aux formulaires de courtage immobilier	2,75	45
Les pièges à éviter lors de la rédaction d'un testament fiduciaire	2,75	11
Liquidation d'une succession : un domaine inexploité	1	37
Mandat de protection : un nouvel outil de rédaction pour des mandats sur mesure - audio	1	33

Activités de formation continue facultative	Nombre d'heures	Nombre de notaires qui l'ont suivie
Mourir dans la dignité, oui !... mais avant : les directives médicales anticipées	1	324
Notaire-liquidateur : des normes d'exercice suggérées	0,75	348
Notaires, êtes-vous prêts pour le RVER ?	2,75	52
Opérations cadastrales et juridiques en copropriété divise	2,75	117
Pour un droit de la famille adapté aux nouvelles réalités conjugales et familiales	1,5	150
Présentation et analyse du régime enregistré d'épargne invalidité	2,75	4
Principes de base en matière de droit d'auteur	2,75	16
Rédaction de testaments et planification testamentaire pour les gens d'affaires	2,75	25
Régime de retraite et décès : problématiques de tous les jours	2,75	216
Régimes enregistrés individuels en cas de décès	2,75	75
Règlement d'une succession ou boîte de pandore ?	1,25	222
Tout ce que vous devriez savoir sur la vérification diligente en copropriété	2,75	48
Trucs et astuces pour une gestion efficace des marques de commerce	2,75	3
Vérification diligente lors d'un achat d'entreprise : aspects légaux, fiscaux et cas pratique	2,75	81
Zonage agricole : demande d'autorisation à la CPTAQ / nécessité et contenu	2,75	19

Sanctions imposées découlant du défaut de suivre une ou des activités de formation continue obligatoire	Nombre
Radiation administrative	0

Accréditations

Indicateurs	Nombre accordé durant l'exercice	Notaires accrédités
– Accréditation en médiation familiale avec engagement de suivre une formation complémentaire de 45 heures et compléter 10 mandats de médiation sous supervision, et ce, dans un délai de 2 ans	28	53
– Accréditations finales en médiation familiale	9	135
– Accréditations en matière d'ouverture ou de révision d'un régime de protection et d'homologation d'un mandat de protection devant notaire	126	1 856
– Accréditations en médiation des demandes relatives à des petites créances	23	348

Bibliothèque notariale et Publications

Indicateurs	Nombre
Recherches documentaires demandées tout au long de l'exercice	2 584
Bonification de la Bibliothèque notariale (ajout de documents)	12 957
Répertoire de droit (nombre de documents mis à jour)	
– Doctrine	11
– Modèle d'actes français	281
– Modèle d'actes anglais	21
Dépliants – Français (lot de 50)	3 665

COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE (article 13)

Réunions : 7 (10 jours)



Membres

- Martine Arial, présidente du CIP du 1^{er} avril 2015 au 21 janvier 2016 et secrétaire du CIP du 24 février 2016 au 31 mars 2016
- Nicole Janelle, vice-présidente du CIP du 1^{er} avril 2015 au 21 janvier 2016 et présidente du CIP du 21 janvier 2016 au 31 mars 2016
- Josée Marquis, secrétaire du CIP du 1^{er} avril 2015 au 24 février et vice-présidente du CIP du 24 février 2016 au 31 mars 2016
- Hugo Couturier
- Danielle Beausoleil
- Hugues Poulin
- Steve Collins

Programme de surveillance générale

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2015-2016. La priorité devait être accordée aux études dont la dernière inspection datait de quatre ans ou plus et aux études représentant un risque accru.

Les inspections devaient être menées en accordant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique ;
- le respect des dispositions du *Règlement de la comptabilité en fidéicommiss des notaires* ;
- la publicité des droits ;
- le respect des normes générales de pratique ;
- la sécurité de l'information.

Le programme du Comité consistait de plus à procéder, au cours de l'exercice, à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss pour un total de 700 inspections.

Par ailleurs, les nouveaux notaires devaient, dans l'année suivant leur inscription au Tableau de l'Ordre, faire l'objet d'une inspection d'accompagnement professionnel.

Enfin, il était prévu au programme qu'une attention particulière devait être portée aux notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicommiss pour l'année 2014 démontraient des lacunes sérieuses en regard des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*. D'ailleurs, certains ont fait l'objet d'une information au Syndic.

Résultats

Au terme des inspections régulières, des inspections sur le contrôle de la comptabilité, des inspections d'accompagnement professionnel et des inspections sur la compétence, le Comité de l'inspection professionnelle a pris 309 décisions portant notamment sur la tenue d'une inspection rapprochée, sur la transmission d'une lettre d'avertissement, sur une convocation devant le Comité, sa présidente ou sa secrétaire et sur le signalement au Syndic d'une ou de plusieurs infractions. S'ajoute l'examen de deux dossiers qui ont nécessité l'audition du notaire avant de conclure à son incompétence et à la recommandation visant un stage de perfectionnement obligatoire.

Tenant compte que 2 791 notaires exercent en pratique privée (classe d'assurance A) et que 724 inspections ont été tenues du 2 mars 2015 au 19 février 2016, 25,9 % de ces notaires ont fait l'objet d'une inspection régulière ou de la comptabilité, ce qui représente un ratio qui place la Chambre dans le peloton de tête de tous les ordres. Par ailleurs, le Comité se fait un devoir de prendre des décisions appropriées à l'égard des notaires qui ont commis des infractions ou dont la pratique professionnelle présente des lacunes importantes. En ce sens, le Comité tient compte notamment de la gravité des infractions ou des lacunes, du profil du notaire et de la présence de récidive. En somme, le comité est toujours soucieux d'adapter ses décisions aux circonstances particulières de chacun des dossiers tout en privilégiant celles qui assureront la protection du public.

Vérification (surveillance générale)	Nombre
Membres visités	794
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres, s'il y a lieu	314
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle, s'il y a lieu	314
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	794
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	0

Enquêtes (sur compétence)	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	3
Rapports d'enquête dressés	3

Recommandations du Comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à terminer avec succès	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Décisions du conseil d'administration liées à l'inspection professionnelle	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du Comité	1
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité	1

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au Syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>)	125
--	-----

Recommandations

Pendant l'exercice 2015-2016, tous les notaires ont reçu une recommandation portant sur la conservation des pièces comptables à la suite d'un transfert de fonds électronique et sur l'obligation qui incombe au notaire de s'assurer que les informations détenues dans un dossier soient traitées de façon à en préserver la confidentialité. Les recommandations les plus fréquemment formulées dans le cadre d'une inspection sont :

- Respecter les délais de la compensation bancaire ;
- Obtenir des clients les pièces d'identité et établir leur capacité ;
- Obtenir des créanciers hypothécaires leur consentement à la diminution du prix de vente d'un immeuble ;
- Faire signer un contrat de services professionnels ;
- Obtenir la signature des actes de radiation dans les meilleurs délais et les publier sans délai.



Bureau du Syndic

Diane Gareau, *notaire
Syndic*

Le Bureau du Syndic est responsable des activités visant à soutenir la mission principale de la Chambre, soit la protection du public. Dans cette perspective, il assure tous les suivis requis à la suite d'une information portée à sa connaissance et suivant laquelle un notaire a commis une infraction visée au *Code des professions*, à la *Loi sur le notariat* et aux règlements afférents.

De plus, le Bureau du syndic intervient lors de perquisitions afin de protéger le respect du secret professionnel dont bénéficient les clients des notaires. Il est responsable d'enquêter et d'intenter toute poursuite pénale visant à faire cesser l'exercice illégal de la profession ou l'usurpation du titre de notaire par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre.

Enfin, le Bureau du Syndic est responsable des demandes d'accès à l'information relevant de sa compétence.

Les activités du Bureau du Syndic sont assurées par une équipe de collaboratrices et de professionnels expérimentés. Outre le Syndic en titre, le Bureau du Syndic est composé des professionnels suivants : huit syndics adjoints, 11 syndics correspondants, un notaire enquêteur et un contentieux interne composé de deux avocats.

Principales réalisations

- Analyse approfondie de la jurisprudence en matière d'honoraires professionnels et de tarification depuis 1985 – constats ;
- Rédaction de plusieurs articles d'intérêt dans le magazine *Entracte* (honoraires, langues parlées, exercice illégal ...);
- Formation donnée à l'ensemble du personnel de soutien sur des sujets d'intérêt juridique (succession, identité, etc.);

- Mise en place d'un procédurier tenant compte des nouvelles règles de pratique découlant de l'adoption du Bureau des présidents des conseils de discipline ;
- Présentation portant sur le secret professionnel (*A.R.C. c. Chambre des notaires et al.*) dans le cadre de la rencontre annuelle des syndics de la Fédération des ordres de juristes du Canada en octobre 2015 ;
- Conférence sur le thème de la confiance dans le cadre du Sommet international de la confiance dans les organisations tenue à Montréal en mai 2015 ;
- Réflexion sur les délais de traitement et la qualité des services et présentation d'un plan d'action aux instances ;
- Analyse des principaux facteurs de risque liés à l'exercice de la profession 2008-2014 (dossiers disciplinaires) ;
- Une veille sur le Web a été tenue auprès de 130 ex-notaires. Cette initiative a permis de procéder à l'ouverture de 50 dossiers d'exercice illégal (usurpation de titre) ;
- 10 229 appels traités annuellement en première ligne pour fournir de l'information préventive au public et aux notaires ;
- 17 jours de formation ont été donnés à des candidats à la profession dans le cadre du programme de formation professionnelle (PFP). Cette formation, révisée en entier et bonifiée de manière importante, est d'une durée de deux jours et traite d'éthique et de déontologie à l'aide d'exercices pratiques ;
- Hausse des engagements et des conciliations du Bureau du Syndic en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions* à titre de mode de règlement à l'amiable.

Enquêtes (article 15)

Dossiers	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	538
Total de membres visés par ces dossiers	381
Dossiers réglés par la conciliation du syndic (en vertu de l'article 123.6 du <i>Code des professions</i>)	5
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (pour lesquels aucune décision n'a été rendue)	762

Décisions	Nombre
de porter plainte	27
de ne pas porter plainte	547

Exercice illégal (article 19)

Enquêtes terminées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	76
portant sur l'usurpation de titre réservé	7
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	83

Aucune poursuite pénale n'a été intentée durant l'exercice.

Jugements rendus	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	1	1
Montant total des amendes imposées	4 500 \$	



Direction des services juridiques

Nathalie Parent, *notaire, Adm.A.*
Directrice générale adjointe

La Direction des services juridiques planifie et dirige l'ensemble des services juridiques de l'Ordre, notamment par les secteurs d'activités :

- **Affaires juridiques** : Ce secteur d'activité coordonne la rédaction de divers avis et documents légaux requis par les instances et les services de l'Ordre, de même que les modifications législatives et réglementaires nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'Ordre et à la pratique notariale. Il supervise certains aspects légaux du recouvrement des sommes dues à l'Ordre. Il est également responsable des demandes d'accès aux documents et aux renseignements personnels détenus par l'Ordre dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession autres que celles relevant du Bureau du Syndic.
- **Conciliation, révision, indemnisation, discipline (CRID) et gardes provisoires** : Ce secteur regroupe les activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes d'honoraires et à la médiation présidentielle. Il s'occupe aussi des gardes provisoires, où la Chambre s'assure qu'un notaire ait accès au greffe d'un autre notaire qui ne peut plus pratiquer, et ce, afin de délivrer des copies des actes notariés qu'il contient. De plus, le Conseil de discipline et les comités de révision et du fonds d'indemnisation relèvent également de sa responsabilité.

- **Contentieux** : Ce service est chargé des dossiers où la Chambre doit poursuivre, intervenir ou est mise en cause dans le cadre de procédures contentieuses autres que les plaintes disciplinaires et pénales.
- **Centre d'expertise en droit notarial (CEN)** : Dans le cadre d'une approche préventive soutenant la mission de protection du public, ce service répond à toute demande ou problématique liée aux domaines de l'immobilier et du droit des successions soulevée par un notaire, identifie les enjeux systémiques de la profession dans ces expertises et formule des recommandations en ce sens auprès des intervenants externes. Le Centre a traité 1 742 appels au cours de l'exercice.
- **Affaires corporatives et commerciales** : Ce service assure les divers suivis corporatifs de certains partenaires et s'occupe de la négociation contractuelle.

Enfin, la Direction des services juridiques agit en soutien à la structure de gouvernance par la rédaction de ses encadrements et par son appui envers le Comité de gouvernance et d'éthique.

Principales réalisations

- **Réforme de la formation notariale préadmission** (nouveau programme de maîtrise en droit notarial) : Le 29 juin 2015, le *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de la Chambre des notaires du Québec* et des modifications aux articles 8 et 12 de la *Loi sur le notariat* sont entrées en vigueur. Par ailleurs, le 31 décembre 2015, le *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des notaires*, le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de la Chambre des notaires du Québec* sont entrées en vigueur ainsi que des modifications au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*.
- **Règlementation professionnelle** : Entrée en vigueur du *Règlement modifiant les règlements sur les registres* de la Chambre et du Barreau du Québec afin de créer un régime d'exception pour les notaires et les avocats dans le but de faciliter le traitement des demandes de recherche aux registres des dispositions testamentaires et des mandats.
- Au cours de l'année, l'Ordre a proposé aux instances gouvernementales des modifications législatives à la *Loi sur le notariat* afin de régir la signature officielle des notaires, officiers publics, lorsque celle-ci est apposée au moyen d'un procédé technologique. Ce devoir d'encadrement revêt une importance primordiale relativement à la mission de l'Ordre en matière de protection du public.

- Finalement, le conseil d'administration a adopté des modifications au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* et au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*. Ces projets sont actuellement à l'étude par l'Office des professions du Québec.
- **Gouvernance** : En matière de gouvernance de l'Ordre, le conseil d'administration a adopté une résolution permettant la création d'un nouveau Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale. À compter du 1^{er} avril 2016, le Comité exercera certains pouvoirs dont ceux édictés à l'article 12 de la *Loi sur le notariat*. De plus, une nouvelle formation en matière de gouvernance a été présentée à tous les membres du conseil d'administration.
- **Législation** : Dans le cadre de consultations particulières, l'Ordre a transmis plusieurs commentaires aux instances gouvernementales à l'égard de divers projets législatifs et réglementaires. De plus, des suivis sont effectués régulièrement auprès du ministère de la Justice du Québec et de l'Office des professions.
- **Contentieux** : Le 3 novembre 2015, la Cour suprême du Canada a entendu la cause *Chambre des notaires du Québec c. La procureure générale du Canada et Agence des douanes et Revenu Canada* [2016 CSC 20] portant sur le secret professionnel. Une décision favorable a été rendue le 3 juin 2016.
- **Discipline** : Une révision complète des processus a été effectuée en matière disciplinaire à la suite de la mise sur pied du Bureau des présidents des conseils de discipline sous l'égide de l'Office des professions du Québec.

Gardes provisoires de greffes notariaux

Par ce processus, la Chambre s'assure que lorsqu'un notaire ne peut pratiquer, un autre notaire ait accès temporairement à son greffe afin de délivrer des copies d'actes notariés qu'il contient.

Indicateurs	Nombre
Nombre de gardes provisoires ouvertes en cours d'exercice	53
Nombre de gardes provisoires fermées en cours d'exercice	48
Gardes provisoires actives le 31 mars 2016	135
Mandats de radiation effectués à l'externe	143
Mandats de radiation effectués à l'interne	104

COMITÉ DE RÉVISION (article 17)

Réunions : 9



Membres

- Giuseppe Decobellis, président
- Mireille Fortier, pour une partie de l'année
- Marc Daigneault, pour une partie de l'année
- Nathalie Jacob
- Isabelle Rivest
- Catherine Gagnon, pour une partie de l'année
- Jacinthe Fex, pour une partie de l'année
- Lyette Bellemare, membre externe
- Adrien Dandavino, membre externe



Mandat

Le Comité de révision a pour mandat de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au terme de laquelle la décision a été prise de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Demandes d'avis	Nombre
reçues	57
présentées hors délai	1

Avis rendus	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	59
suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	1
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
suggérant à un syndic de transférer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	1

MODES AMIABLES DE RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS (article 16)

Conciliation des comptes de notaires



Mandat

La conciliation est un processus informel, sans frais, par lequel le conciliateur tente d'amener le client et le notaire à s'entendre sur le montant des honoraires. Le conciliateur mène la conciliation de la façon qu'il considère la plus appropriée en communiquant avec le client et le notaire.

Demandes :	Nombre
reçues	145
rejetées pour non-respect du délai	4
ayant conduit à une entente	80

Médiation présidentielle

La médiation présidentielle est un processus prévu par l'article 56 alinéa 11 du *Code de déontologie des notaires*. Œuvrant au sein d'une profession dont le fondement est de prévenir les litiges en favorisant l'entente, le notaire se doit de mettre lui-même en pratique ces valeurs en tentant de solutionner tout différend dans lequel il est impliqué et qui porte sur un sujet relié à l'exercice de la profession.

Indicateurs	Nombre
Demandes reçues	9
Dossiers fermés	13
Dossiers en cours le 31 mars 2016	2

COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES DE NOTAIRES



Membres

- Anne Hamelin, présidente
- Daniel Tousignant
- Dominique Lettre
- Suzanne Bolduc
- Louis Simard, départ en décembre 2015
- Brigitte Caplette, départ en janvier 2016



Mandat

- Entendre les demandes d'arbitrage portant sur un compte d'honoraires d'un notaire ;
- Rendre une sentence arbitrale ;
- Exercer les pouvoirs et s'acquitter des devoirs prévus au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires* ;
- Recommander toute formation pertinente pour maintenir à jour les connaissances des membres du Comité.

	Nombre
Nombre d'audiences	14
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	17
Sentences arbitrales rendues dont le compte en litige a été diminué	4
Sentences arbitrales rendues dont le compte en litige a été maintenu	8
Nombre de dossiers fermés autrement	0

COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION (article 12)

Réunions : 7



Membres

- Michel Y. Gaudreau, président
- Marie-Josée Aumais, vice-présidente
- Daniel Gervais
- Véronique Larochelle
- Martin Houle
- Denis Dufour
- Guy Levesque, membre externe



Mandat

Le comité du Fonds d'indemnisation a pour mandat de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un notaire à des fins autres que celles pour lesquelles ils lui avaient été remis dans l'exercice de sa profession (art. 89.1 du *Code des professions*).

Dans ce contexte, le Comité du Fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du comité exécutif. De plus, le Comité décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 30 000 \$ en vertu du *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec* en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012.

Montant maximal que le fonds peut verser :

- à un réclamant par rapport à un même membre : 100 000 \$
- à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre : aucune limite

Réclamations et indemnités	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	retirées
Nombre de réclamations	37	6	3	15	3
Nombre de notaires visés par ces réclamations	13	3	3	7	2
Montant total de ces réclamations	1 398 761 \$	160 694 \$	46 714 \$	1 635 417 \$	220 013 \$
Montant total des indemnités versées :					207 408 \$

CONSEIL DE DISCIPLINE (article 18)



Membres

Marie-Josée Corriveau, avocate, présidente en chef du **Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels**

Daniel Lord, avocat, président en chef adjoint du **Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels**

- Gaétane Baril
- Nicole Beaudry
- Sylvie Beaupré
- Annie Bolduc
- André Cantin
- Monique Corbeil
- Yvan Corbeil
- Jean-Guy Diamond
- Martine Guilbault
- Nathalie Jodoin
- Sylvie Lafond
- Bernard Laroche
- Sylvain Larocque
- Martin Latour
- Michel Leblanc
- Gaétan Lévesque
- Jacques Ménard
- Jacques Néron
- Pierre Péladeau
- Jean Sylvestre
- Michel Turgeon
- André D. Voizard

Le Conseil de discipline est un tribunal quasi judiciaire composé de trois membres : le président, qui est un avocat désigné par le gouvernement, et deux notaires, qui sont désignés par le conseil d'administration de l'Ordre. Le Conseil entend toute plainte formulée contre un notaire ou un ex-notaire relativement à un manquement déontologique, par exemple lorsqu'il a failli à ses obligations professionnelles par son comportement, son manque d'intégrité ou de diligence. Il en est de même en ce qui a trait à toute autre infraction relative au *Code des professions*, à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires* ou aux autres règlements applicables. Selon la preuve présentée, le Conseil de discipline rend une décision relative à la culpabilité ou à la non-culpabilité du professionnel et, le cas échéant, lui impose une sanction.

Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Nature de la plainte :		
Infractions au <i>Code de déontologie des notaires</i>	65	1
Infractions au <i>Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires</i>	8	0
Infractions au <i>Code des professions</i>	15	0
Infractions à la <i>Loi sur le notariat</i>	23	0
<i>Règlement sur les registres de la Chambre des notaires du Québec</i>	1	0
<i>Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires</i>	5	0
Autre infraction	0	0

Décisions du Conseil	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	1
rejetant la plainte	1
acquittant l'intimé	2
déclarant l'intimé coupable	5
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	7
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	8
imposant une sanction	10

Nombre d'audiences : **53**

Nombre de décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré : **32**

Sanctions imposées par le Conseil	Nombre
Radiation provisoire	2
Radiation permanente	2
Révocation du permis d'exercice	1
Radiation temporaire	14
Amende	5
Réprimande	1

Le Conseil de discipline a recommandé au conseil d'administration d'obliger l'intimé, s'il y a lieu, à terminer avec succès un stage en matières non contentieuses à la fin de la période de suspension d'exercice de trois ans.

Le Conseil d'administration a donné favorablement suite à cette recommandation.

Appels au Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	3
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	5
Décisions rendues par le Tribunal des professions	2

COMITÉ CONSULTATIF EN DROIT IMMOBILIER

Réunions : 2



Membres

- Joël Lafrenière, président
- Christine Gagnon
- Anne-Marie Julien
- Gilles Tremblay
- Samuel Trépanier Brown



Mandat

Le Comité consultatif en droit immobilier a pour mission de proposer au conseil d'administration des solutions appropriées et pratiques aux problématiques identifiées par le Conseil lui-même, par le comité exécutif ou encore par la Direction générale de l'Ordre.



Activités

Le Comité a constaté une augmentation constante des coûts de vérification des taxes municipales et scolaires imposés aux notaires par les municipalités et les commissions scolaires. Toutefois, le Comité a recommandé de référer cette question à l'Association professionnelle des notaires du Québec (APNQ), car il considère que ce mandat n'est pas dans la mission de la Chambre.

Le Comité a procédé à la lecture critique de quatre modèles du module « Vente » du Répertoire de droit.

Finalement, le Comité a étudié des enjeux reliés à la signature électronique des clients des courtiers en immobilier sur les documents accessoires et les avant-contrats. Le Comité s'est positionné quant au risque probable de l'utilisation par le notaire des promesses d'achat et annexes signées électroniquement et reçues par courriel. Une recommandation à cet effet a été présentée au comité exécutif de juin 2016.

COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Réunions : 6



Membres

- Nancy Chamberland, présidente
- Catherine Allen-Dénomme
- Hélène Dufour
- Monique Marsolais
- Jean-Paul Morin, membre externe



Mandat

Le Comité de réglementation voit à la création de nouveaux règlements et à la modification des règlements ou de la législation de l'Ordre. Il présente la ou les recommandations nécessaires au conseil d'administration pour leur adoption. Le Comité assume également un rôle-conseil sur les orientations, les opportunités et les priorités réglementaires.



Activités

La réforme de la formation en droit notarial est complétée avec l'entrée en vigueur des quatre règlements. Le conseil d'administration a adopté le projet de *Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires* et le projet de modification du *Règlement sur les registres de la Chambre des notaires*. Les travaux sont en cours concernant le projet de *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*. Il en est de même en ce qui concerne la signature officielle des notaires pour modifier les dispositions de la *Loi sur le notariat* et réviser le projet de règlement à cet effet. Le Comité a commenté les orientations de l'Office des professions en vue des modifications au *Code des professions* en matière de gouvernance. Le Comité a présenté sa recommandation quant aux orientations pour modifier le *Règlement sur les élections et l'organisation de la Chambre des notaires*.

Le Comité a présenté une dizaine de recommandations au conseil d'administration au cours de la période visée.

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Réunions : 6



Membres

- Gérard Guay, président
- Louise Archambault, vice-présidente
- Nicole Beaudry
- Christian Philie, départ le 21 octobre 2016
- Sylvie Tremblay, arrivée le 21 octobre 2016
- France Maltais, membre externe



Mandat

Le Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) doit notamment accorder son soutien aux administrateurs et aux membres de comités pouvant être confrontés à toute situation problématique touchant l'éthique et la déontologie. De plus, le Comité doit assurer la formation des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre des notaires du Québec.



Activités

Les membres ont adopté les recommandations soumises par la Direction du développement de la profession en lien notamment avec le mandat du Comité sur les évaluations (nouvelle appellation). À la demande du président et de la vice-présidente du CGÉ, les membres ont également émis

leurs observations préliminaires à l'égard du premier volet de la réforme du *Code des professions* (organisation et gouvernance des ordres professionnels). Les recommandations relatives à la nomination de membres au sein de divers comités de l'Ordre, à la planification de ses priorités pour la période 2015-2016 de même qu'au mandat, à la composition et au fonctionnement du CCEPN ont également été adoptées par le CGÉ. En outre, les membres ont participé à l'instauration d'une formation en gouvernance destinée aux administrateurs de même qu'un programme d'intégration de la nouvelle administratrice du conseil d'administration afin de la sensibiliser à la gouvernance d'un ordre professionnel ainsi qu'aux lois et règlements auxquels elle est assujettie dans le cadre de ses nouvelles fonctions. Enfin, les membres ont proposé des modifications à la Politique sur l'attribution des mandats aux notaires afin de resserrer les règles relatives aux mandats rémunérés.

Une dizaine de recommandations ont été présentées au conseil d'administration par les membres du Comité au cours de la période visée. Finalement, aucune enquête n'a eu lieu pour de possibles dérogations au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Chambre.



Direction service aux clientèles et communications

Marie Lefebvre, directrice

La Direction service aux clientèles et communications met en œuvre « l'orientation client » de la Chambre en mettant en place des programmes et des activités visant à améliorer l'expérience vécue tant par le client que par le notaire. Pour ce faire, elle doit établir et mettre en œuvre des normes de communication appropriées et des mesures de satisfaction de la clientèle relativement aux services offerts par la Chambre ou par ses membres.

La Direction s'assure également de la diffusion auprès du public et des notaires d'informations juridiques de qualité. Dans cette perspective, elle supervise le service 1-800-NOTAIRE.

Elle doit par ailleurs s'assurer du rayonnement de l'Ordre et de la profession notariale en développant des stratégies de communication efficaces et mobilisatrices. Elle mène ainsi des activités de promotion et de publicité à travers différents médias, dont les médias sociaux.

Enfin, la Direction est responsable de conclure des ententes de partenariat permettant de maximiser le rayonnement de la Chambre et de réaliser des interventions stratégiques favorisant l'accès à la justice.

Principales réalisations

- Lancé en juin 2015, le site lacopropriété.info fait suite à l'une des recommandations contenues dans le Rapport du Comité consultatif sur la copropriété (2012) et portant sur la diffusion à grande échelle d'informations de qualité sur le droit de la copropriété. Réalisé par la Chambre des notaires du Québec à la demande du ministère de la Justice, ce site est le seul qui, en matière de copropriété, rassemble sur une même plateforme les ordres professionnels et les organismes d'autoréglementation dont les membres exercent un rôle important dans ce secteur d'activité.

- L'accès à la justice était au cœur du Congrès 2015 de la Chambre des notaires. Sous le thème « Notre couleur de la justice », l'évènement a réuni quelque 300 notaires. À la veille de l'adoption du nouveau *Code de procédure civile* qui allait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les modes privés de prévention et de règlement des différends permettant aux notaires de maximiser leur rôle de conseiller juridique de première ligne ont été abordés.
- Préoccupée par la faible protection juridique des Québécois et particulièrement de la génération Y, la Chambre procédait en octobre au lancement d'un nouvel outil diagnostic : le PROTECT-O-MAÎTRE^{MC}. Après avoir rempli un court questionnaire en ligne, cette plateforme Web permet aux citoyens d'évaluer gratuitement leur protection juridique face à différentes situations.
- La Chambre des notaires a été partenaire du premier « Mois de la justice ». Parmi les activités marquantes tenues à cette occasion, soulignons les cliniques juridiques dans le métro (600 participants en 2016 contre 300 en 2015), une émission sur l'état de la justice diffusée sur les ondes de MaTv et un colloque sur la justice du 21^e siècle.

1-800-NOTAIRE

Indicateurs	Nombre
Nombre d'appels traités au cours de l'exercice	43 208
Nombre de questions écrites traitées en ligne au cours de l'exercice	4 386
Nombre de référencement de notaires en pratique privée au cours de l'exercice	11 892

Sites internet cnq.org et lacopropriete.info

Indicateurs	Nombre
Nombre de visites annuelles sur le site cnq.org	784 275
Nombre de visiteurs annuels sur le site cnq.org	406 039
Nombre de visites annuelles sur le site lacopropriete.info (données sur 9 mois)	77 560
Nombre de visiteurs annuels sur le site lacopropriete.info (données sur 9 mois)	53 700

1-800-NOTAIRE
SERVICE D'INFORMATION
JURIDIQUE GRATUIT



La ministre de la Justice, M^{me} Stéphanie Vallée, était présente au lancement du site Web **lacopropriété.info**.



Sylvie Leclair, CPA, CGA
Directrice générale adjointe

Direction des technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information a pour mandat de mettre à la disposition de la Chambre des outils et des services informatiques appropriés, au moment opportun et à un coût raisonnable afin d'améliorer la performance des processus et de privilégier la satisfaction de sa clientèle.

Elle oriente l'organisation des projets d'envergure ayant une portée technologique, comme la transformation de la pratique notariale.

La Direction travaille en collaboration avec l'ensemble des directions afin d'assurer le soutien opérationnel requis. Elle est également responsable de la gestion intégrée des risques organisationnels et de la sécurité des actifs informationnels.

Principales réalisations

- Renouvellement de l'infrastructure technologique
- Mise à jour du plan de gestion intégrée des risques organisationnels
- Soutenir les propriétaires dans les actions prioritaires et le plan stratégique



Ingrid Legault, directrice

Bureau de projet

Le Bureau de projet a le mandat de soutenir les gestionnaires afin qu'ils puissent livrer les initiatives de la Chambre dans les temps prévus, à l'intérieur des budgets et selon le niveau de qualité prévu. Il fournit le soutien nécessaire à la gestion de projets.

Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines a pour mandat de soutenir les autres directions de la Chambre dans la gestion des ressources humaines et le développement organisationnel. Elle développe et met en place des politiques et des pratiques en matière de gestion des ressources humaines qui favorisent le maintien d'un climat de travail harmonieux. La Direction est responsable des avantages sociaux, de la formation, du recrutement, des relations de travail, de la rémunération et de la santé et sécurité au travail.

Principales réalisations :

- Signature de deux conventions collectives, pour une période de 7 ans.
- Révision du programme de bonification pour les cadres et les professionnels non syndiqués. Le nouveau programme sera en vigueur pour l'année financière 2016-2017.
- Conformément à la *Loi sur l'équité salariale*, un exercice de maintien de l'équité salariale a été réalisé. Le prochain exercice doit avoir lieu dans cinq ans.
- 33 recrutements ont été effectués entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.
- Réorganisation des directions en novembre 2015.



Dominique Payeur, CRIA
Directrice

Direction finances et administration

La Direction finances et administration regroupe les activités administratives de soutien nécessaires à l'accomplissement des missions des différentes directions de la Chambre, notamment les activités comptables et financières, les ressources matérielles et la délivrance des certificats d'authenticité et de qualité des membres attestés par le secrétaire de l'Ordre. Elle a pour mandat de veiller à une saine administration des ressources de la Chambre et à la mise en œuvre des stratégies de placements décidées par le Comité de placements.

Principales réalisations

- Modification des rapports financiers et des locaux afin de les adapter aux changements apportés à la structure organisationnelle.
- Révision des perspectives financières compte tenu de l'adoption du plan stratégique 2015-2020.
- Changement des auditeurs tel que prévu aux règles de gouvernance en cette matière qui limitent à six le nombre de mandats consécutifs des auditeurs externes



Bertrand Lortie, CPA, CGA
Directeur général adjoint

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

Réunions : 2



Membres

- Sylvie Tremblay
- Samuel Trépanier Brown
- Joël Lafrenière
- André Laparé, CPA, CA
- Jean-Paul Morin



Mandat

Le Comité sur la rémunération doit faire des recommandations au conseil d'administration sur la rémunération de la présidence, les jetons de présence, les honoraires payés aux membres de comités ou de groupes de travail et sur les allocations versées aux administrateurs ou aux membres des différents comités et groupes de travail.



Activités

- Le Comité a précisé la politique de remboursement des dépenses pour les déplacements en avion à l'étranger.
- Le Comité a permis de régler certains éléments d'application de la politique relative à la rémunération du président.
- Le Comité a contribué à mieux définir et à encadrer les dérogations à la politique d'attribution de mandats aux notaires.
- Recommandation de modifier la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et de comités concernant les membres du nouveau Comité sur le contrôle de l'exercice de la profession notariale (CCEPN).

COMITÉ DE PLACEMENT

Réunions : 5



Membres

- Serge Bernier, président
- Lise Casgrain
- Louis-Martin Beaumont
- Frédéric Gauvin
- Guy Lévesque



Mandat

Le Comité de placement doit conseiller le comité exécutif quant à l'élaboration et à l'application de la politique de placement de l'Ordre dans l'optique de maximiser les rendements de ses placements. Le fonds est administré par le comité exécutif sur les recommandations du Comité de placement.

De plus, le Comité de placement supervise la gestion des placements des différents fonds et des perspectives économiques et de la trésorerie de la Chambre. Enfin, il s'assure du suivi des différents instruments financiers en fonction des paramètres établis avec les institutions financières.



Activités

Avec l'aide de conseillers en gestion d'actif qualifiés, le Comité a pu suivre efficacement la performance de gestionnaires des différents fonds et des différentes catégories de placements.

Grâce à l'expertise diversifiée des membres, le Comité a pu faire des recommandations et donner des directives aux gestionnaires de placements qui ont produit des rendements et des revenus importants.

COMITÉ D'AUDIT ET DE PROSPECTIVES FINANCIÈRES

Réunions : 6



Membres

- Michel Turcot, président
- Audrey Deschênes-Renaud
- Stéphane Denis Lacombe
- Yvon Arseneault
- Michel Verreault



Mandat

Le Comité d'audit et de perspectives financières aide le conseil d'administration à s'acquitter des responsabilités suivantes :

- Examiner l'information financière ;
- Surveiller la gestion des finances ;
- Réviser et recommander les orientations budgétaires ;
- Réviser et recommander le budget annuel ;
- Surveiller et évaluer périodiquement le contrôle interne, la gestion des risques et l'application des politiques de portée financière ;
- Assurer les suivis à l'égard de l'audit externe et recommander aux instances les auditeurs externes ;
- Surveiller et évaluer périodiquement les procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements applicables ;
- Assurer un suivi à l'égard du plan d'utilisation optimale des ressources ;
- Assurer le suivi des activités du Comité interne du régime de retraite des employés de la Chambre, lequel administre le régime de retraite des employés en conformité avec le règlement applicable et la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* en vigueur à cet égard.

De plus, le Comité valide les outils d'analyse et suit leurs résultats dans le cadre des perspectives financières. Cet exercice est réalisé en collaboration avec le Comité de placements qui doit tenir compte des besoins financiers futurs dans l'élaboration de ses recommandations.

Enfin, la diversité de l'expérience des membres permet une analyse beaucoup plus complète des dossiers dont le Comité assume la responsabilité. Le premier mandat des nouveaux auditeurs externes permet d'avoir une vision différente des processus et contrôles et des améliorations à y être apportées.



Activités

- Partage de la vision stratégique avec le nouveau directeur général.
- Nouveau rapport permettant de rendre compte des suivis des contrôles internes et du respect des obligations de la Chambre envers les différentes autorités gouvernementales.
- Recommandation des états financiers de l'exercice financier 2014-2015.
- Recommandation des montants des différentes cotisations professionnelles.
- Recommandation des prévisions budgétaires 2016-2017.
- Recommandation des nouveaux auditeurs à la suite d'un processus d'appel d'offres.
- Recommandation de demander à la direction générale de fournir les meilleurs efforts pour éviter une augmentation des charges totales en 2016-2017 par rapport à 2015-2016.

Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers

Chambre des notaires du Québec
États financiers
31 mars 2016

Aux membres de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de la **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant

sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Autre point

Les états financiers de la **CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC** pour l'exercice clos le 31 mars 2015 ont été audités par un autre auditeur indépendant qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 13 juin 2015.



Montréal, le 17 juin 2016

1. CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

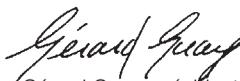
				2016	2015
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS					
Intérêts en fidéicommiss	–	–	10 894 304	10 894 304	12 779 470
Revenus de placements et produits dérivés	290 468	202 993	4 469 009	4 962 470	7 708 746
Intérêts sur prêt hypothécaire et avances	–	–	574 741	574 741	561 875
Cotisations des membres	3 082 126	1 458 392	–	4 540 518	4 471 683
Registres des testaments et mandats	3 678 592	–	–	3 678 592	3 608 110
Formation	1 632 248	–	–	1 632 248	1 446 236
Autres produits	1 304 509	18 862	10 500	1 333 871	1 358 848
Distribution d' une fiducie sous contrôle commun	259 616	–	–	259 616	474 542
	10 247 559	1 680 247	15 948 554	27 876 360	32 409 510
CHARGES (Annexe A)					
Protection du public					
Contrôle de la profession et interventions	7 890 773	1 418 401	180 061	9 489 235	8 279 101
Admission à la profession	3 120 309	–	–	3 120 309	2 645 441
Communications et information du public	1 206 257	–	–	1 206 257	1 164 530
Registre des testaments et des mandats	2 333 141	–	–	2 333 141	2 307 440
Projets spéciaux	164 004	–	–	164 004	579 803
	14 714 484	1 418 401	180 061	16 312 946	14 976 315
Développement de la profession	5 600 791	–	1 675 933	7 276 724	6 725 942
Soutien et frais généraux					
Affaires corporatives, présidence et direction générale	2 728 101	–	–	2 728 101	2 224 010
Affaires publiques et communications	1 391 612	–	–	1 391 612	2 578 881
Services juridiques	2 369 737	–	–	2 369 737	2 324 854
Services administratifs (Annexe D)	4 123 651	–	–	4 123 651	4 074 328
Technologies de l'information (Annexe D)	3 477 308	–	–	3 477 308	3 541 828
	14 090 409	–	–	14 090 409	14 743 901
Répartition des frais généraux par activités (Annexe D)	(7 600 959)	–	–	(7 600 959)	(7 616 156)
	6 489 450	–	–	6 489 450	7 127 745
Total des charges	26 804 725	1 418 401	1 855 994	30 079 120	28 830 002
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant autres éléments	(16 557 166)	261 846	14 092 560	(2 202 760)	3 579 508
Gains réel isés sur placements	(26 820)	(17 742)	6 495 165	6 450 603	3 701 047
Gains réalisés sur produits dérivés	–	–	–	–	5 897 000
Variation de la juste valeur des placements à long terme	(75 562)	(75 226)	(8 627 145)	(8 777 933)	519 227
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	–	–	(9 779)	(9 779)	(1 080 190)
	(102 382)	(92 968)	(2 141 759)	(2 337 109)	9 037 084
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(16 659 548)	168 878	11 950 801	(4 539 869)	12 616 592

Les notes afférentes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

				2016	2015
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
Actif à court terme					
Encaisse	39 186	262 378	1 570 008	1 871 572	5 585 730
Placements temporaires (note 4)	1 718 390	1 805 548	10 128 850	13 652 788	6 192 887
Débiteurs (note 3)	1 779 496	100 000	686 811	2 566 307	2 887 958
Billet promissoire d'une société sous contrôle commun, portant intérêt à 3 %	1 468 825	–	–	1 468 825	1 374 608
Avances à des sociétés sous contrôle commun (note 5)	572 783	–	–	572 783	120 000
Intérêts courus	45 303	45 719	1 205 833	1 296 855	1 527 788
Avance interfonds, sans intérêt	976 985	(289 454)	(687 531)	–	–
Frais payés d'avance	707 480	–	8 576	716 056	572 507
	7 308 448	1 924 191	12 912 547	22 145 186	18 261 478
Placements long terme (note 4)	5 755 702	5 881 367	65 306 603	76 943 672	84 967 124
Avances à des sociétés sous contrôle commun (note 5)	417 227	–	10 015 056	10 432 283	10 636 583
Instruments financiers dérivés (note 18)	–	–	73 060	73 060	82 839
Actif net au titre des prestations définies (note 11)	–	–	–	–	216 900
Immobilisations corporelles (note 6)	775 020	–	–	775 020	1 053 819
Actifs incorporels (note 7)	2 170 014	–	–	2 170 014	937 681
	9 117 963	5 881 367	75 394 719	90 394 049	97 894 946
	16 426 411	7 805 558	88 307 266	112 539 235	116 156 424
PASSIF					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 9)	4 419 924	171 176	1 285 041	5 876 141	4 470 103
Provision pour réclamations en cours	–	1 404 606	–	1 404 606	1 057 617
Revenus perçus d'avance	300 209	–	102 000	402 209	562 976
	4 720 133	1 575 782	1 387 041	7 682 956	6 090 696
Passif net au titre des prestations définies (note 11)	1 046 400	–	–	1 046 400	–
Avantages incitatifs de location (note 2)	349 618	–	–	349 618	549 399
	1 396 018	–	–	1 396 018	549 399
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	2 595 415	–	–	2 595 415	1 442 100
Non grevés d'affectations	5 868 240	–	21 057 224	26 925 464	32 900 202
Affectations internes (note 12)	1 846 605	–	65 863 001	67 709 606	75 174 027
Réservés		6 229 776		6 229 776	
	10 310 260	6 229 776	86 920 225	103 460 261	109 516 329
	16 426 411	7 805 558	88 307 266	112 539 235	116 156 424
Engagements contractuels (note 14)					
Éventualités (note 15)					

Pour le Conseil d'administration


Jacques Desforges, directeur général


Gérard Guay, président

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

	Fonds général				Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales			2016	2015
	Investis en immobilisations	Affectations internes	Non grevés d'affectations	Total	Réservés	Affectations internes	Non grevés d'affectations	Total	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDES AU DÉBUT	1 442 100	1 448 149	8 415 561	11 305 810	6 060 898	67 664 980	24 484 641	92 149 621	109 516 329	96 590 937
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(400 917)	(194 044)	(16 064 587)	(16 659 548)	168 878	(2 056 899)	14 007 700	11 950 801	(4 539 869)	12 616 592
Investissement en immobilisations	1 554 232	–	(1 554 232)	–	–	–	–	–	–	–
Affectations internes (note 12)	–	592 500	(592 500)	–	–	254 920	(254 920)	–	–	–
Virements interfonds	–	–	17 180 198	17 180 198	–	–	(17 180 198)	(17 180 198)	–	–
	1 153 315	398 456	(1 031 121)	520 650	168 878	(1 801 979)	(3 427 417)	(5 229 396)	(4 539 869)	12 616 592
	2 595 415	1 846 605	7 384 440	11 826 460	168 878	65 863 001	21 057 224	86 920 225	104 976 460	109 207 529
Réévaluation et autres éléments du régime de retraite (note 2)	–	–	(1 516 200)	(1 516 200)	–	–	–	–	(1 516 200)	308 800
SOLDES À LA FIN	2 595 415	1 846 605	5 868 240	10 310 260	6 229 776	65 863 001	21 057 224	86 920 225	103 460 260	109 516 329

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

	2016	2015
	Total	Total
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 539 869)	12 616 593
Amortissement – immobilisations corporelles	426 741	402 039
Amortissement – actifs incorporels	173 957	418 357
Amortissement – avantages incitatifs de location	(199 782)	(199 782)
Ajustement de la charge de retraite	(252 900)	(805 900)
Variation de la juste valeur des placements à long terme	8 777 933	(519 227)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	9 779	1 080 190
Gains réalisés sur placements et sur produits dérivés	(6 450 603)	(9 598 047)
	2 485 125	(9 222 370)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	321 651	(58 214)
Intérêts courus	230 933	(118 745)
Frais payés d'avance	(143 549)	(92 128)
Créditeurs	1 406 038	(1 002 241)
Revenus perçus d'avance	(160 766)	184 778
Provision pour réclamations en cours	346 989	(1 124 459)
	2 001 296	(2 211 009)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(53 448)	1 183 214
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(54 648 388)	(53 111 051)
Disposition de placements	52 884 610	65 601 093
Avances à des sociétés sous contrôle commun	(248 483)	(10 466 848)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(148 270)	(138 597)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 405 962)	(975 357)
Avances à des sociétés sous contrôle commun	(94 217)	1 014 858
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 660 710)	1 924 098
Variation nette de l'encaisse	(3 714 158)	3 107 312
Encaisse au début	5 585 730	2 478 418
Encaisse à la fin	1 871 572	5 585 730

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers

1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme à but non lucratif et du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers de la Chambre sont préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada-comptabilité et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^e al., par. 6^e, sous-par. b et a. 12.2).

Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement et les revenus qui en découlent sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Les intérêts en fidéicommiss et les intérêts sur placements sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de placements et produits dérivés sont comptabilisés au moment de leur distribution.

Les cotisations des membres sont comptabilisées dans l'exercice auquel ils se rapportent. Tous les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service est rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Comptabilité par fonds

FONDS GÉNÉRAL

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales, et par conséquent, bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

FONDS D'INDEMNISATION

Conformément au Code des professions (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un fonds d'études notariales. Les revenus d'intérêts gagnés sur les comptes généraux tenus en fidéicommiss par les notaires, dans l'exercice de leur profession, sont constatés dans ce fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif exige que la direction procède à des estimations telles que la durée de vie utile et l'amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels et sur certaines hypothèses actuarielles et économiques utilisées dans le calcul du coût des régimes de retraite à prestations définies, de l'obligation au titre des prestations définies et de la provision pour réclamation en cours. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Instruments financiers

ÉVALUATION

La Chambre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements temporaires et des placements à long terme cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les placements temporaires et les placements à long terme non cotés sur un marché actif sont désignés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs à l'exception des taxes à recevoir, du billet promissoire et des avances à des sociétés sous contrôle commun. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et frais courus.

COÛT DE TRANSACTION

La Chambre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

DÉPRÉCIATION

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Chambre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Chambre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Chambre utilise des instruments financiers dérivés (swaps et swaptions de taux d'intérêt) dont l'objectif principal est de stabiliser les revenus d'intérêts provenant des dépôts en fidéicommis. Les instruments financiers dérivés sont initialement et subséquentement évalués à la juste valeur. L'utilisation des swaps et swaptions de taux d'intérêt n'est pas considérée comme un instrument de couverture. La contribution nette des instruments dérivés et la variation de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipements de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, de 1 an et 9 mois

Actifs incorporels

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans. Les logiciels spécialisés sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Avantages incitatifs de location

Ces avantages totalisant 2 117 374 \$ ont été consentis par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 \$ et de loyers gratuits de 658 896 \$. Le montant net de 349 618 \$ (549 399 \$ en 2015) comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017 et imputé en réduction de la charge locative.

Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

La Chambre comptabilise ses obligations au titre du régime à prestations définies à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies est fondée sur le plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La date de la plus récente évaluation actuarielle du régime de retraite établie aux fins de la capitalisation est le 31 décembre 2014.

Dans son bilan à la clôture de l'exercice, la Chambre constate les obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats. La réévaluation et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation ; les gains et pertes actuariels ; l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies ; le coût des services passés ; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

La réévaluation et autres éléments sont comptabilisés directement dans les soldes de fonds non grevés d'affectation. Le montant de la réévaluation et autres éléments est de (1 516 200) \$ en 2016 et de 308 800 \$ en 2015.

Répartition des frais généraux par activités

Selon la politique interne d'administration du budget de la Chambre des notaires du Québec, les charges réelles des services administratifs et des services de technologies de l'information sont réparties entre tous les programmes auxquels le secteur offre du soutien. Les critères et les proportions à respecter pour effectuer la répartition annuelle se détaillent comme suit :

1^{er} critère : Pour chaque programme où l'on retrouve des salaires et avantages sociaux, appliquer un pourcentage maximal de 35 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2015-2016 est de 17 %.

2^e critère : Pour les charges spécifiques suivantes, on répartit celles-ci au prorata du nombre d'employés budgétés imputé à chaque programme, soient :

- Charges relatives aux locaux et aux équipements
- Charges relatives au support informatique
- Charges des fournitures de bureau et de papeterie
- Charges de téléphonie et de télécopieurs

3^e critère : Pour les charges sortant du cadre normal des opérations, telles les réclamations au Fonds d'indemnisation, appliquer un pourcentage maximal de 10 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2015-2016 est de 3 %.

4^e critère : Pour toutes les autres charges imputées dans les postes budgétaires autres que celles mentionnées aux critères 1 à 3, appliquer un pourcentage maximal de 30 %. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2015-2016 est de 10 %.

Les renseignements financiers relatifs à la répartition des frais généraux par activités sont présentés à l'annexe D.

Entités contrôlées

Le Conseil d'administration de la Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les auditeurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Le Conseil d'administration de la Chambre a également le pouvoir de nommer les administrateurs de Notarius TSIN, de la Corporation de service des notaires du Québec et de la Société d'initiatives du notariat québécois. Il est à noter que la Chambre exerce une influence notable sur Notarius TSIN par le fait que tous les membres de son Comité exécutif sont membres du Conseil d'administration de Notarius TSIN (voir note 16). Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sous contrôle commun sont présentés à la note 17.

• Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

• Notarius TSIN

Notarius TSIN, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

- Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre, entre autres, le programme d'assurance collective des notaires.

- Solutions Notarius inc.

Solutions Notarius inc. a été constituée le 1^{er} août 2012 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec. Elle conçoit, développe, déploie et exploite des solutions technologiques répondant aux besoins d'affaires des professionnels. La Chambre est l'un des bénéficiaires de la Fiducie notariale des technologies de l'information (FNTI) qui détient 100 % des actions participantes de Solutions Notarius inc. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de FNTI.

- Société en commandite des transferts électroniques de fonds du Québec

Cette société en commandite a été formée dans le but de mener toutes les activités découlant ou se rapportant à l'entente sur les transferts électroniques de fonds relativement à la plateforme Assystpaiement. La Chambre est l'un des bénéficiaires de la Fiducie notariale des transferts électroniques de fonds (FNTEF) qui détient 100 % du capital-actions du commandité de la Société des transferts électroniques de fonds du Québec. La Chambre est aussi l'un des bénéficiaires d'une fiducie (FNTI) qui détient 100 % du capital-actions du principal commanditaire de cette société en commandite. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de FNTEF et FNTI.

- Société en commandite 2045 Stanley

Cette société en commandite a été formée dans le but de mener toutes les activités découlant de l'acquisition de l'immeuble situé au 2045 de la rue Stanley à Montréal. La Chambre est l'un des bénéficiaires de la fiducie notariale immobilière (FNI) qui est le principal commanditaire de la Société en commandite 2045 Stanley et qui détient 100 % du capital-actions du commandité de la Société en commandite 2045 Stanley. La Chambre a le pouvoir de nommer les fiduciaires de FNI (voir note 16).

- Société d'initiatives du notariat québécois

La Société d'initiatives du notariat du Québec qui a été constituée le 3 mars 2015 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'exercer toutes activités semblables ou complémentaires aux activités de la Chambre à l'exception de toute activité réservée uniquement à cette dernière ou tout autre ordre professionnel en vertu de la loi. Les administrateurs de cette société sont nommés par le Conseil d'administration de la Chambre.

3. Débiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Fonds général		
Clients	2 032 811	2 059 814
Provision pour créances douteuses	(550 926)	(409 040)
	1 481 885	1 650 774
Billet à demande, sans intérêt	–	474 542
Avances à une société sous contrôle commun, sans intérêt	32 110	84 729
Taxes à recevoir	157 764	136 383
Solutions Notarius inc.	4 599	–
Placements en attente de règlement	100 000	–
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	3 138	–
	1 779 496	2 346 428
Fonds d'indemnisation		
Placements en attente de règlement	100 000	77 709
Fonds d'études notariales		
Clients	2 917	3 167
Provisions pour créances douteuses	(2 917)	(3 167)
	–	–
Prêt à demande, sans intérêt	–	100 000
Autres débiteurs	–	1 181
Placements en attente de règlement	686 811	362 640
	686 811	463 821
	2 566 307	2 887 958

4. Placements

	2016				2015			
	Durée ^(a) \$	% ^(b)	Juste valeur ^(c) \$	Coût \$	Durée ^(a) \$	% ^(b)	Juste valeur ^(c) \$	Coût \$
Fonds général								
Obligations								
Obligations de gouvernements	3,03	1,25	2 890 157	2 871 146	2,20	0,92	4 808 998	4 769 283
Obligations de sociétés	2,68	1,88	3 455 606	3 476 675	2,85	1,58	2 748 028	2 729 984
Fonds-Prêt bancaire	0,23	4,33	1 128 329	1 144 072			–	–
			7 474 092	7 491 893			7 557 026	7 499 267
Fonds d'indemnisation								
Obligations								
Obligations de gouvernements	2,92	1,21	3 126 910	3 110 827	2,19	0,91	4 191 208	4 156 400
Obligations de sociétés	2,72	1,85	3 400 200	3 421 804	2,84	1,58	2 573 779	2 554 094
Fonds-Prêt bancaire	0,23	4,33	1 159 805	1 175 019			–	–
			7 686 915	7 707 650			6 764 987	6 710 494
Fonds d'études notariales								
Marché monétaire (court terme)			149 805	149 805			99 858	99 858
Obligations								
Obligations de gouvernements	2,53	1,10	15 007 992	15 093 434	2,48	0,80	22 044 351	21 999 797
Obligations de sociétés	2,60	1,92	15 258 098	15 395 240	2,85	1,61	11 491 149	11 392 189
Fonds – prêt bancaire	0,23	4,33	3 878 399	3 898 491	0,24	3,93	4 026 819	4 000 000
Dettes immobilières commerciales								
Fonds – dette hypothécaire			7 483 208	7 506 988			4 486 500	4 500 000
Actions								
Actions canadiennes			12 179 733	9 796 277			13 344 570	9 401 979
Fonds – Actions internationales			21 478 218	25 312 601			21 344 751	18 534 413
			75 435 453	77 152 836			76 837 998	69 928 236
Total des placements			90 596 460	92 352 379			91 160 011	84 137 997
Moins : Placements temporaires (court terme)			13 652 788	13 683 735			6 192 887	6 065 000
Placements long terme			76 943 672	78 668 644			84 967 124	78 072 997

(a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

(b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

(c) Juste valeur

- La juste valeur des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.
- La juste valeur des actions est établie selon le cours acheteur à la fermeture.
- La juste valeur des fonds prêts bancaires et dette hypothécaire est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.
- La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

5. Avances à des sociétés sous contrôle commun

Fonds général

Portion court terme

Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêts, échéant en mars 2017

Avance à une société sous contrôle commun, d'un capital de 73 694 \$, portant intérêt au taux de 3 %, intérêts et capital remboursables à échéance, échéant en mars 2017^(a)

Avance à une société sous contrôle commun sous forme d'une marge de crédit variable au taux de 3 %^(b)

Portion long terme

Avance à une société sous contrôle commun, d'un capital de 400 000 \$, portant intérêt au taux de 3 %, intérêts et capital remboursables à échéance, échéant en mars 2018^(c)

Avance à une société sous contrôle commun, d'un capital de 200 000 \$, portant intérêt au taux de 3 %, intérêts et capital reclassés dans l'exercice dans l'avance sous forme de marge de crédit

Fonds d'études notariales

Prêt hypothécaire portant intérêt au taux de 5,7 %, garanti par une hypothèque de 15 600 000 \$ de 2^e rang sur l'immeuble de la société sous contrôle commun d'une valeur comptable nette de 24 451 135 \$, subordonné au paiement complet de l'emprunt bancaire par la société sous contrôle commun (voir note 16)

	2016	2015
	\$	\$
	120 000	120 000
	74 984	-
	377 799	-
	572 783	120 000
	417 227	400 000
	-	200 000
	417 227	600 000
	10 015 056	10 036 583
	11 005 066	10 756 583

a) Le solde de l'avance comprend 1 290 \$ d'intérêts courus au 31 mars 2016; b) Le solde de l'avance comprend 7 799 \$ d'intérêts courus au 31 mars 2016;

c) Le solde de l'avance comprend 17 227 \$ d'intérêts courus au 31 mars 2016.

6. Immobilisations corporelles

	2016			2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	303 826	203 229	100 597	242 068	122 946	119 122
Mobilier de bureau	751 303	575 357	175 946	742 361	501 619	240 742
Équipements de bureau	297 035	243 849	53 186	272 732	193 889	78 843
Améliorations locatives	2 123 049	1 677 757	445 291	2 069 781	1 454 669	615 112
	3 475 212	2 700 192	775 020	3 326 942	2 273 123	1 053 819

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 426 741 \$ (402 039 \$ au 31 mars 2015).

7. Actifs incorporels

	2016			2015		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Logiciels et programmation	3 583 796	1 413 782	2 170 014	2 177 834	1 240 153	937 681

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux actifs incorporels s'est élevée à 173 957 \$ (418 357 \$ au 31 mars 2015). La charge d'amortissement de l'année 2016 a été calculée en tenant compte du fait qu'un logiciel spécialisé dont les coûts de développement actuels sont de 1 935 929 \$ n'est pas terminé.

8. Marge de crédit

Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 3 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2016. Une lettre de crédit en faveur du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, au montant de 1 468 000 \$, diminue le crédit disponible. Au 31 mars 2016, la marge de crédit disponible était de 1 532 000 \$.

9. Crédoiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Fonds général		
Placements en attente de règlement	119 304	100 000
Fournisseurs et frais courus	2 088 255	1 665 536
Salaires et vacances à payer	1 848 838	1 542 288
Remises gouvernementales à payer	275 833	246 068
Fonds d'assurance responsabilité	–	1 117
Fournisseur – Solutions Notarius inc.	87 694	42 731
	4 419 924	3 597 740
Fonds d'indemnisation		
Placements en attente de règlement	124 321	100 000
Fournisseurs et frais courus	17 073	7 872
Salaires et vacances à payer	26 473	38 334
Remises gouvernementales à payer	3 309	4 792
	171 176	150 998
Fonds d'études notariales		
Placements en attente de règlement	806 164	400 000
Fournisseurs et frais courus	465 995	276 899
Salaires et vacances à payer	11 667	39 522
Remises gouvernementales à payer	1 215	4 944
	1 285 041	721 365
	5 876 141	4 470 103

10. Réclamations

Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicomis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation (voir note 15).

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	2016	2015
	\$	\$
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	820 480	684 044
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(55 528)	(304 374)
Autres frais liés aux actes de radiation	96 247	61 315
	861 199	440 985

11. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Solutions Notarius inc. Le Régime est un régime à prestations définies et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Ce régime à prestations définies est fondé sur le salaire gagné pour chacune des années de participation du salarié. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur doit financer le Régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2014. La prochaine évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2015, sera disponible au plus tard le 30 septembre 2016.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par les projections de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2014, se présentent comme suit au 31 mars :

	2016	2015
	\$	\$
Juste valeur des actifs du Régime	31 123 000	28 953 700
Obligation au titre des prestations définies	(32 169 400)	(28 736 800)
Situation de capitalisation – (déficit)	(1 046 400)	216 900
Actif (passif) net au titre des prestations définies	(1 046 400)	216 900

12. Affectations internes

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Ces différentes affectations ont été décidées par le Conseil d'administration afin que les fonds disponibles soient utilisés à couvrir des situations exceptionnelles pour la protection du public, à financer des projets permettant une meilleure information du public ou pour assurer le financement d'activités essentielles au fonctionnement de la Chambre. Les informations financières relatives à ces réserves se présentent comme suit :

Fonds général

	Solde au 31 mars 2015	Sommes affectées	Sommes utilisées	Solde au 31 mars 2016
	\$	\$	\$	\$
Assurance administrateurs et dirigeants	1 448 149	–	(51 810)	1 369 339
Cotisation spéciale – Campagne publicitaire	–	592 500	(142 234)	450 266
	1 448 149	592 500	(194 044)	1 846 605

Fonds d'études notariales

	Solde au 31 mars 2015	Sommes affectées	Sommes utilisées	Solde au 31 mars 2016
	\$	\$	\$	\$
Indemnisation	10 000 000	–	–	10 000 000
Projets publics	27 064 980	254 920	(2 056 899)	25 263 001
Engagements – exercice suivant	15 000 000	–	–	15 000 000
Immeuble	15 600 000	–	–	15 600 000
	67 664 980	254 920	(2 056 899)	65 863 001

13. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la Chambre avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2016	2015
	\$	\$
Solutions Notarius inc.		
Produits		
Autres	16 000	16 100
Charges		
Honoraires professionnels	977 811	545 106
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		
Produits		
Autres	18 098	3 048
Charges		
Salaires	5 175	11 433
Honoraires professionnels	12 931	–
Société de transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C.		
Produits		
Intérêts sur avances	62 327	58 206
Autres	27 928	–
Société en commandite 2045 Stanley		
Produits		
Intérêts sur prêt hypothécaire	574 741	503 670

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

14. Engagements contractuels

Fonds général

a) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 1 150 021 \$. Le montant des engagements à l'égard des locaux comprend le loyer de base calculé au prix de 17,50 \$/pi.ca. Les frais communs sont estimés à 20,24 \$/pi.ca. pour les années 2015-2016 et suivantes. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. Les paiements minimums exigibles pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	Loyer de base	Frais communs	Total
	\$	\$	\$
2017	659 930	742 909	1 402 839
2018	490 091	557 182	1 047 273
Total	1 150 021	1 300 091	2 450 112

b) La Chambre a signé le 19 mai 2016 une offre de location à une société sous contrôle commun pour ses locaux administratifs à partir du 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 20 ans. L'offre prévoit un loyer de 15 \$/pi.ca (premiers 5 ans), 17 \$/pi.ca (6 à 10 ans), 18 \$/pi.ca (11 à 15 ans) et 20 \$/pi.ca (16 à 20 ans). Les frais communs sont estimés à 18,90 \$/pi.ca. La superficie totale sera d'environ 40 000 pi.ca.

c) La Chambre est liée par des baux, échéant à différentes dates jusqu'en novembre 2019, relatifs à la location d'équipements informatiques et de matériel roulant pour un montant total de 629 686 \$. Les paiements minimums pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	\$
2017	237 464
2018	236 829
2019	155 393
Total	629 686

d) La Chambre a engagé des sommes dans un programme de bourses pour un montant de 347 750 \$ à être versé au cours du prochain exercice. Ces bourses visent à permettre aux notaires ou futurs notaires à se spécialiser dans des domaines juridiques particuliers.

15. Éventualités

- i) Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Compte tenu de la couverture d'assurance souscrite par la Chambre et de l'état des dossiers actuels, la direction est d'avis que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.
- ii) Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées et le détail de la charge est présenté à la note 10. Au cours des exercices financiers antérieurs, des réclamations pour un montant d'un peu plus de 9 millions \$ ont été faites à la Chambre des notaires relativement à trois notaires. Aucune réserve relativement à ces dossiers n'a été comptabilisée. La direction est d'avis que la probabilité d'indemnisation de ces dossiers est très faible et même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude, suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.
- iii) La Chambre garantit, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 1 468 000 \$ (même montant en 2015) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2014.
- iv) De plus, elle garantit toutes les obligations financières de la Société des transferts électroniques de fonds du Québec auprès de son principal fournisseur, soit Telus pour les années 2016 à 2018 pour un montant total de 937 859 \$. La Chambre cautionne la Société des transferts électroniques de fonds du Québec et, si nécessaire, fournira son soutien financier dans la prochaine année pour que celle-ci puisse mener à bien l'exploitation complète de la plateforme Assystpaiement.
- v) La Chambre cautionne un emprunt d'un montant original de 15 600 000 \$ auprès d'une institution financière qui a été consenti à une société sous contrôle commun. Le solde de cet emprunt en date du 31 mars 2016 est de 15 600 000 \$.

16. Événements subséquents

- i) Le 1^{er} avril 2016, la société FPI Nobel a souscrit à 50 % des parts de la société sous contrôle commun de la Société en commandite 2045 Stanley. Dans le cadre de cette transaction, le prêt hypothécaire de deuxième rang consenti par le Fonds d'études notariales à la Société en commandite 2045 Stanley a été remboursé en totalité.

Le 1^{er} avril 2016, un nouveau prêt au montant de 5 007 628 \$ a été consenti par le Fonds d'études notariales à la Fiducie notariale immobilière, garanti par une hypothèque mobilière sur les parts détenues par la Fiducie notariale immobilière dans la Société en commandite 2045 Stanley. La durée de ce prêt est indéterminée et le taux d'intérêt est établi à 5,7 % par année.

- ii) Le 12 mai 2016, Notarius TSIN a modifié le règlement sur la composition de son conseil d'administration. Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs qui sont totalement indépendants du comité exécutif de la Chambre.

17. Entités sous contrôle commun

Renseignements financiers provenant des principales entités sous contrôle commun

Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Bilan		
Actif	80 460 764	78 865 019
Passif	45 967 676	44 434 120
Surplus cumulé	34 493 088	34 430 899
Surplus réservé statutaire	15 806 100	16 429 300
Résultats		
Activités d'assurances		
Produits	9 462 212	8 520 439
Charges	11 519 698	10 929 404
Activités de placements		
Produits	3 249 874	4 179 311
Charges	223 797	227 937
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	1 168 840	536 299
Activités d'investissement	(665 279)	(409 853)
Activités de financement	(158 753)	(689 473)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Notarius TSIN		
Bilan		
Actif	616 088	1 523 847
Passif	463 762	1 289 049
Actif net	152 326	234 798
Résultats		
Produits	431 839	344 706
Charges	464 311	484 912
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(132 251)	(168 352)
Activités d'investissement	21 496	(21 496)
Activités de financement	(784 398)	(36 885)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Solutions Notarius inc.		
Bilan		
Actif	2 978 139	2 885 522
Passif	1 818 141	1 543 249
Actif net	1 159 998	1 342 273
Résultats		
Produits	3 348 008	3 334 148
Charges	3 574 558	3 117 427
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(2 980)	344 075
Activités d'investissement	593 590	(131 916)
Activités de financement	(10 000)	(10 210)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	\$	\$
Société des transferts électroniques de fonds du Québec, S.E.C.		
Bilan		
Actif	1 583 099	1 836 107
Passif	2 616 737	2 337 473
Actif net	(1 033 638)	(501 366)
Résultats		
Produits	21 928	16 071
Charges	554 200	522 853
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(463 517)	(12 705)
Activités d'investissement	(69 268)	(392 480)
Activités de financement	460 954	530 000

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Société en commandite 2045 Stanley	\$	\$
Bilan		
Actif	26 267 058	26 555 845
Passif	25 957 386	26 063 698
Actif net	309 672	492 147
Résultats		
Produits	4 302 193	2 518 632
Charges	4 010 079	2 036 485
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	1 121 724	976 190
Activités d'investissement	(5 000)	(25 611 922)
Activités de financement	(474 589)	25 615 056

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Société d'initiatives du notariat québécois ⁽¹⁾	\$	\$
Bilan		
Actif	25 000	–
Passif	–	–
Actif net	25 000	–
Résultats		
Produits	25 000	–
Flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	25 000	–

	31 mars 2016	31 mars 2015
Corporation de service des notaires du Québec ⁽¹⁾	\$	\$
Bilan		
Actif	1 240 534	1 198 131
Passif	(1 078)	(411)
Actif net	1 241 612	1 198 542
Résultats		
Produits	92 880	132 606
Charges	49 810	44 525

(1) Ces renseignements financiers proviennent des états financiers préparés par la direction. Ces chiffres n'ont pas été audités.

18. Instruments financiers

Gestion des risques

La Chambre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière par différents moyens. Ainsi, des politiques de placement permettent de gérer les risques associés aux placements des différents fonds de la Chambre.

En ce qui concerne les placements, la Chambre assure par l'entremise d'un comité de placement, qui se réunit au moins trois fois par année, un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation, et ce, conformément à ses politiques de placements particulières à chacun des fonds de la Chambre.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. La Chambre n'est exposée à aucune concentration de crédit importante puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit est réduit au minimum, car la Chambre fait affaire avec des institutions financières reconnues.

ii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués principalement d'obligations échéant à court terme et des fonds de prêts bancaires, et ne comportent que des titres de grande qualité et entièrement liquides.

iii) Créances

La Chambre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie en fonction du solde des créances des notaires qui sont inactifs. Les montants recouverts ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant l'échéance des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour les réclamations en cours, il n'y a pas d'échéance connue en raison de la nature très variable des différents dossiers qui doivent être analysés par le comité du fonds d'indemnisation.

c) Risque de marché

La Chambre est exposée au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations de taux de change.

La Chambre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrat à terme sur devises. Le gestionnaire responsable du portefeuille d'actions internationales du fonds d'études notariales utilise des contrats à terme sur devises, ce portefeuille est immunisé à 50 % contre le risque de change. Le risque résiduel a peu d'impact sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments financiers.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements en obligations. Pour les placements du fonds d'indemnisation, chaque variation de 1 % du taux d'intérêt peut faire varier la valeur marchande des obligations d'environ 184 000 \$, pour les placements du fonds général, l'impact serait d'environ 188 000 \$, pour les placements du fonds d'indemnisation et pour le fonds d'études notariales, l'impact serait d'environ 791 000 \$.

La Chambre est également exposée au risque de taux d'intérêt relativement au revenu d'intérêts généré par les ententes sur les comptes généraux en fidéicommiss des notaires. En fonction du solde moyen global de l'ensemble des comptes en fidéicommiss qui était de 1,56 milliard \$ au 31 mars 2016, toute fluctuation de 0,25 % du taux d'intérêt préférentiel des institutions financières pourrait faire varier ce revenu de 3,9 millions \$ sur une base annuelle.

En vue de réduire le risque associé à la fluctuation du taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts provenant des ententes relatives aux comptes généraux en fidéicommiss des notaires, la Chambre a conclu des ententes avec des institutions financières qui lui permettent de faire l'acquisition d'un instrument financier dérivé, appelé swap de taux d'intérêt. Ce produit financier dérivé permet une meilleure stabilisation du produit provenant des intérêts générés sur les soldes moyens mensuels des comptes généraux en fidéicommiss des notaires.

Le tableau suivant présente un sommaire des swaptions de taux d'intérêt de la Chambre :

2016			
Montant nominal	Taux fixe reçu	Date Exercice	Juste valeur
\$			\$
50 000 000	1,25 %	20/06/2016	73 060

iii) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché.

La Chambre est exposée à ce risque de prix principalement en raison de ses placements en actions et en obligations.

19. Chiffres comparatifs

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant, plusieurs chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

ANNEXE A

CHARGES, CLASSÉES PAR ACTIVITÉS

Protection du public

Contrôle de la profession et interventions

Conciliation, révision, discipline et gardes provisoires
Inspection professionnelle
Syndic
Règlementation
Exercice illégal
Stages de perfectionnement
Fonds d'indemnisation

				2016	2015
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Conciliation, révision, discipline et gardes provisoires	1 753 524	-	-	1 753 524	1 745 125
Inspection professionnelle	1 753 695	-	180 061	1 933 756	1 929 793
Syndic	3 953 080	-	-	3 953 080	3 254 660
Règlementation	1 125	-	-	1 125	219
Exercice illégal	424 173	-	-	424 173	354 878
Stages de perfectionnement	5 176	-	-	5 176	13 906
Fonds d'indemnisation	-	1 418 401	-	1 418 401	980 520
	7 890 773	1 418 401	180 061	9 489 235	8 279 101

Admission à la profession

Formation préadmission et stage
Secrétariat de l'Ordre

Formation préadmission et stage	1 555 120	-	-	1 555 120	1 183 925
Secrétariat de l'Ordre	1 565 189	-	-	1 565 189	1 461 516
	3 120 309	-	-	3 120 309	2 645 441

Communications et information du public

Service de première ligne (1-800-notaire)
Dépliants

Service de première ligne (1-800-notaire)	1 168 177	-	-	1 168 177	1 126 030
Dépliants	38 080	-	-	38 080	38 500
	1 206 257	-	-	1 206 257	1 164 530

Registre des testaments et des mandats

	2 333 141	-	-	2 333 141	2 307 440
--	------------------	----------	----------	------------------	------------------

Projets spéciaux

Projet médiation en copropriété (Annexe C)
Projet spécial Lac Mégantic (Annexe C)

Projet médiation en copropriété (Annexe C)	2 750	-	-	2 750	162 074
Projet spécial Lac Mégantic (Annexe C)	161 254	-	-	161 254	417 729
	164 004	-	-	164 004	579 803

	14 714 484	1 418 401	180 061	16 312 946	14 976 315
--	-------------------	------------------	----------------	-------------------	-------------------

Développement de la profession

Administration direction et projets spéciaux
Formation continue, en région, congrès et programme de bourses
Centre de documentation et de recherche informationnelle
Centre d'expertise en droit immobilier
Administration et subvention du FEN
Plan d'action (Annexe C)

Administration direction et projets spéciaux	580 967	-	-	580 967	899 500
Formation continue, en région, congrès et programme de bourses	1 651 124	-	-	1 651 124	1 894 980
Centre de documentation et de recherche informationnelle	1 883 865	-	-	1 883 865	1 751 025
Centre d'expertise en droit immobilier	528 152	-	-	528 152	481 973
Administration et subvention du FEN	-	-	1 675 933	1 675 933	1 387 428
Plan d'action (Annexe C)	956 683	-	-	956 683	311 036
	5 600 791	-	1 675 933	7 276 724	6 725 942

				2016	2015
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Soutien et frais généraux					
Affaires corporatives, présidence et direction générale	2 728 101	–	–	2 728 101	2 224 010
Affaires publiques et communications	1 391 612	–	–	1 391 612	2 578 881
Services juridiques	2 369 737	–	–	2 369 737	2 324 854
Services administratifs	4 123 651	–	–	4 123 651	4 074 328
Technologie de l'information	3 477 308	–	–	3 477 308	3 541 828
	14 090 409	–	–	14 090 409	14 743 901
Répartition des frais généraux par activités	(7 600 959)	–	–	(7 600 959)	(7 616 156)
	6 489 450	–	–	6 489 450	7 127 745
Total des charges	26 804 725	1 418 401	1 855 994	30 079 120	28 830 002

ANNEXE B

Charges, classées par objet

				2016	2015
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	13 520 106	220 997	227 447	13 968 550	12 559 863
Charge de retraite	1 078 149	19 969	15 767	1 113 885	1 154 417
Subventions et bourses	604 671	–	724 718	1 329 389	954 938
Honoraires professionnels	4 583 677	32 723	388 946	5 005 346	5 019 689
Réclamations (note 10)	135 758	861 199	–	996 957	490 885
Comités	793 477	86 861	21 866	902 204	935 735
Déplacements et frais de logistique	699 971	1 646	15 323	716 940	825 604
Affiliations et délégations	260 187	–	–	260 187	206 616
Charges locatives	1 357 964	–	–	1 357 964	1 503 416
Services informatiques	648 079	–	–	648 079	543 625
Impression et diffusion électronique	284 790	–	–	284 790	338 667
Dépenses générales de bureau	1 138 164	3 157	238 176	1 379 497	1 288 529
Publicité et promotion	255 060	–	–	255 060	1 492 431
Créances douteuses (recouvrées)	141 887	–	(250)	141 637	(33 574)
Frais d'administration	(415 850)	191 849	224 001	–	–
Amortissement – immobilisations corporelles	426 741	–	–	426 741	402 039
Amortissement – actif incorporel	173 957	–	–	173 957	418 357
	25 686 786	1 418 401	1 855 994	28 961 183	28 101 237
Projet spécial – Lac Mégantic	161 254	–	–	161 254	417 729
Plan d'action	956 683	–	–	956 683	311 036
	26 804 725	1 418 401	1 855 994	30 079 120	28 830 002

ANNEXE C

	2016	2015
	\$	\$
Projets spéciaux		
Actualisation de la formation	60 941	78 279
Programme Notariat 2025	334 008	69 834
Programme copropriété / Ministère de la justice	188 022	88 803
Formation gestion et développement d'études notariales	151 575	–
Transformation de la pratique notariale	176 513	–
Autres projets	45 624	74 120
	956 683	311 036
Projet médiation en copropriété		
Salaires	–	64 793
Honoraires professionnels	800	2 800
Dépenses de logistiques	–	852
Subvention	1 950	3 600
Quote-part des frais administratifs	–	58 862
Communications	–	31 167
	2 750	162 074
Projet spécial – Lac Mégantic		
Salaires	100 689	264 445
Frais de déplacement	13 746	37 533
Honoraires professionnels et frais légaux	7 218	19 769
Locaux	13 878	22 135
Télécommunications	1 359	2 644
Dépenses générales de bureau	3 386	16 413
Location d'équipement	8 630	17 475
Publicité	12 238	36 495
Équipements et services informatiques	110	820
	161 254	417 729
	1 120 687	890 839

ANNEXE D

Répartition des frais généraux par activités

Conciliation, révision, discipline et gardes provisoires	
Inspection professionnelle	
Syndic	
Fonds d'indemnisation	
Secrétariat de l'Ordre	
Service de première ligne (1-800-notaire)	
Registre des testaments et des mandats	
Développement de la profession – administration	
Administration et subvention du FEN	
Affaires corporatives, présidence et direction générale	
Affaires publiques et communications	
Services juridiques	

ANNEXE D

	2016	2015
	\$	\$
Services administratifs		
Salaires et charges sociales	1 401 203	1 491 144
Comité d'audit et de perspectives financières	13 566	12 679
Gestion des placements	28 751	23 221
Déplacements et frais de logistique	10 213	14 727
Frais d'audit	37 100	41 325
Recrutement du personnel	93 043	152 363
Honoraires professionnels	213 227	158 050
Optimisation des processus	63 792	90 156
Charges locatives	1 265 531	1 228 139
Assurances	110 051	107 864
Dépenses de bureau	216 678	237 198
Frais bancaires	218 627	198 989
Créances douteuses (recouvrées)	96 142	(21 056)
Amortissement – immobilisations corporelles	355 727	339 529
	4 123 651	4 074 328
Technologies de l'information		
Salaires et charges sociales	1 682 082	1 590 393
Déplacements et frais de logistique	4 218	8 555
Honoraires professionnels	761 190	806 103
Location d'équipements	188 923	114 242
Services informatiques	481 421	417 922
Télécommunications	100 437	122 914
Équipements informatiques	8 508	7 416
Amortissements – immobilisations corporelles et actifs incorporels	242 743	470 556
Dépenses de bureau	7 786	3 727
	3 477 308	3 541 828
	7 600 959	7 616 156

		2016	2015
Selon masse salariale	Selon autres frais	Total	Total
\$	\$	\$	\$
144 574	416 094	560 668	612 290
181 613	362 594	544 207	586 537
357 282	927 089	1 284 371	1 200 295
41 553	150 296	191 849	186 649
169 945	387 716	557 661	553 821
132 886	237 763	370 649	335 095
171 873	736 711	908 584	908 308
370 849	1 115 735	1 486 584	1 591 224
41 941	182 060	224 001	243 256
170 068	341 841	511 909	414 430
73 301	166 342	239 643	262 969
212 683	508 150	720 833	721 282
2 068 568	5 532 391	7 600 959	7 616 156

COORDINATION

Direction des services juridiques

PRODUCTION

Direction des services aux clientèles et communications

CONCEPTION GRAPHIQUE

Pénéga Communication inc.

© Chambre des notaires du Québec, 2016

600-1801, av. McGill College

Montréal QC H3A 0A7

Tél. : 514-879-1793 / 1-800-263-1793

Télec. : 514-879-1923

www.cnq.org

Toute reproduction d'une partie quelconque de ce document par quelque procédé que ce soit est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'auteur.

Dépôt légal : 3^e trimestre 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-920028-71-5 (imprimé)

ISBN 978-2-920028-72-2 (PDF)

Imprimé au Canada



MARQUIS

Québec, Canada

**Position du
logo FSC**

Imprimé sur du Rolland Enviro,
contenant 100% de fibres postconsommation,
fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®,
ÉCOLOGO, Procédé sans chlore et Garant des forêts intactes.



PERMANENT



100%



Garant
des forêts
intactes™

